

# LE POLYGRAPHE

REVUE SCIENTIFIQUE À PUBLICATION ENFIN (?) RÉGULIÈRE

SIXIÈME ANNÉE – N° VI – AVRIL MMXXI

## Sommaire

Le mot du rédacteur en chef	2
<i>Une curieuse chronologie manuscrite (XVIII<sup>e</sup> s.)</i> par S. Boffa	4
<i>L'attribution d'œuvres nivelloises aux Borman</i> par F. Pecheur	36
<i>Les armoiries du chapitre</i> par S. Boffa	46
Comptes-rendus par A.-C. Abrassart et F. Pecheur	73
Acquisitions de la bibliothèque par A.-C. Abrassart	77

NIVELLES  
ÉDITION DU MUSÉE  
MMXXI

**Le Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire  
de Nivelles**

27 rue de Bruxelles  
1400 Nivelles  
Belgique

Ouvert du mardi au vendredi  
ainsi que les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanches de chaque mois  
de 9:30 à 12:00 et de 14:00 à 17:00

+32 (0)67 88 22 80  
[musee@nivelles.be](mailto:musee@nivelles.be)  
<http://www.musee-nivelles.be/>



## **Le mot du rédacteur en chef**

Nous traversons des temps particulièrement difficiles. L'équipe du Musée espère que ce nouveau numéro du *Polygraphe* trouvera ses abonnés en bonne santé... Bien que la lecture des articles présents dans cette revue soit parfois rébarbative, nous serions heureux si ces travaux réussissent à divertir notre public à une époque où les distractions sont rares.

Nous avons présenté dans cette revue le plus ancien plan connu de Nivelles. Cette fois-ci, nous sommes fiers de dévoiler une histoire de la ville écrite au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'est évidemment pas possible d'exploiter pleinement ce texte dans les pages qui suivent, mais le lecteur comprendra facilement tout l'intérêt de cette chronique manuscrite. Ces documents montrent que les dépôts d'archives et les bibliothèques conservent encore des trésors qui méritent d'être exhumés. Leur découverte permettra aux historiens d'approfondir et renouveler l'histoire de Nivelles et de sa région.

Notre second texte traite des armoiries du chapitre de Sainte-Gertrude. La matière n'est pas nouvelle, mais nous pensons avoir complété le dossier, même si nous avons été incapables de répondre à toutes les questions que nos recherches ont soulevées. Le sujet peut paraître anodin. Ce n'est malheureusement pas le cas. Certains musées français, et non des moindres, s'inquiètent de la présence de chiffres romains dans leurs expositions car ces derniers sont devenus inintelligibles pour de nombreux visiteurs. Plutôt que de remédier à la situation en éduquant le touriste, ils ont choisi de les remplacer par des chiffres arabes. Il s'agit là d'une solution de facilité qui ne peut qu'obscurcir un peu plus le passé et couper le citoyen de son histoire. Les armoiries du chapitre ou de la ville se rencontrent fréquemment en ville... Mais qui en comprend encore le sens et apprécie leur richesse ?

M. Pecheur exploite une publication récente sur la famille Borman. Ainsi, il précise nos connaissances sur plusieurs sculptures conservées à Nivelles, au Musée, à la Collégiale ou ailleurs. Espérons que la rédaction de cette synthèse le pousse à effectuer des recherches similaires et tout aussi stimulantes.

Enfin, comme d'habitude, le lecteur trouvera des comptes-rendus ainsi que la liste des ouvrages qui ont atterri dans nos collections. Ceux-ci peuvent naturellement être consultés à la bibliothèque du Musée...

Bonne lecture,

Le rédacteur en chef

Index des parties qui se trouvent  
au present escrit touchant les  
Antiquitez de la ville de Nivelles  
Et du Chapitre.

**L**

La ville de Nivelles a esté cy devant  
un Chastecau avec quelques maisons aux environs  
appartenant a S<sup>t</sup> pepin et a S<sup>te</sup> Judberghe  
L'an 630 S<sup>t</sup> bertin patron de maloine vivoit du  
temps de S<sup>t</sup> pepin et fit un miracle a la forge :

S<sup>te</sup> gerdrude est née au dit an 630 et apres  
la mort dudit S<sup>t</sup> pepin arrivée l'an 647, et S<sup>te</sup>  
Judberghe l'an 648. S<sup>te</sup> Gerdrude fit bastir  
proche dudit Chastecau un Cloistre ou elle  
se rendit Religieuse est fut vestu d'un voilet  
par S<sup>t</sup> amand de l'ordre de s<sup>t</sup> benoist duquel  
Cloistre elle faite Abbesse Comme fondatrice  
et mourut en cette dignitez le 17 de mars l'an 664

L'an 897 S<sup>t</sup> Empereur otto a donne a la requeste  
de l'abesse de Nivelles les biens de S<sup>te</sup> gerdrude  
aux freres et soeurs de l'abbaye depuis la  
fondation a esté augmenté par divers Rois et  
Reignes princes et seigneurs ainsy que se peut voir

Index des parties qui se trouvent au présent escrit touchant les antiquitez de la  
ville de Nivelles et du chapitre, f° 1  
(Nivelles, Musée communal)



## Une curieuse chronologie retraçant l'histoire de Nivelles du VII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle

### Introduction

Écrire l'histoire de Nivelles au Moyen Âge reste un exercice périlleux. Si les sources diplomatiques sont nombreuses, les sources narratives sont des plus rares. Nous possédons seulement les textes hagiographiques du VII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et des passages d'une chronique rédigée au plus tôt à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. C'est peu. C'est pourtant ce type de document qui nous permet de construire un récit structuré et cohérent des événements.

Pour les Temps Modernes, nous sommes mieux armés grâce aux écrits de Baudouin des Hayes, chanoine et écolâtre de Sainte-Gertrude<sup>3</sup>. Bien qu'elle comporte erreurs et imprécisions, son œuvre, rédigée dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, a été copiée, abrégée, continuée ou paraphrasée aux siècles suivants. Mentionnons le travail d'E. Roulent<sup>4</sup>, l'*Antiquité de Nivelles*<sup>5</sup>, le *Mémoire des antiquités de la ville de Nivelles*<sup>6</sup>, le *Mémoire historique concernant l'origine et les prérogatives du Chapitre*<sup>7</sup> ou le *Mémoire sur le Chapitre noble de Nivelles*<sup>8</sup>. Tous ces textes sont malheureusement restés inédits. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle s'en inspirent largement. Nous pensons, entre autres, à H.-F.-J. Tricot<sup>9</sup>, à F. Lemaire<sup>10</sup>, à J. Tarlier et A. Wauters<sup>11</sup> ou encore à M. Malcorps, curé de Saint-Nicolas<sup>12</sup>.

Depuis, nous avons appris à recouper les informations qui s'y trouvent avec d'autres sources anciennes afin non seulement d'en vérifier l'authenticité, mais aussi de les compléter. Cette démarche ne suffit malheureusement pas à nous informer sur de trop nombreux moments du passé nivellois. C'est sans doute pourquoi nous attendons, encore et toujours, la publication d'une histoire de Nivelles à la fin du Moyen Âge et à la période moderne<sup>13</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous pensons à la première vie et aux miracles de sainte Gertrude ainsi qu'au fragment racontant la mort de Feuillien (*Foillan*) de Fosses. Tous ces textes sont édités dans les *Monumenta Germaniae Historica*.

<sup>2</sup> Cette chronique est connue sous le nom de *Maemorial* (M. COLLET, "Un manuscrit nivellois du XV<sup>e</sup> siècle").

<sup>3</sup> Bruxelles, Bibliothèque Royale, Mss, 16596 ; Bruxelles, Archives Générales du Royaume, Mss Div., 774 ; F. BAGUET, "Notice sur un manuscrit" ; F. BAGUET, "Addition à la notice sur un manuscrit" ; F. BAGUET, "Note sur la valeur historique".

<sup>4</sup> Bruxelles, Bibliothèque Royale, Fonds Goethals, Mss. 134.

<sup>5</sup> Bruxelles, Bibliothèque Royale, Fonds Goethals, Mss. 135.

<sup>6</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives Ecclésiastiques, 1523.

<sup>7</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives Ecclésiastiques, 1421.

<sup>8</sup> Bruxelles, Archives Générales du Royaume, Mss. Div., 1249.

<sup>9</sup> H.-F.-J. TRICOT, *Histoire chronologique*.

<sup>10</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles*.

<sup>11</sup> J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*.

<sup>12</sup> Travail mentionné dans F. BAGUET, "Notice sur un manuscrit", p. 183. Nous n'avons pas réussi à localiser son histoire manuscrite.

<sup>13</sup> Le seul ouvrage à traiter de ces époques fut écrit par J. Tarlier et A. Wauters au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est peu dire qu'il a vieilli, même s'il nous est toujours indispensable.

## Un nouveau document

Nous avons récemment découvert un petit manuscrit intitulé *Antiquitez de la ville de Nivelles et du chapitre*<sup>1</sup>. Le document ne porte malheureusement aucune indication, marque, cote ou cachet permettant de tracer son histoire.

Le manuscrit se présente sous la forme d'un cahier de 28 folios. Malheureusement les sept derniers ont été grossièrement coupés. Par ailleurs, il semble que le texte du dernier folio mutilé doit continuer sur une autre page. Le manuscrit original aurait donc compté plusieurs cahiers.

Le texte est rédigé par plusieurs mains. Nous n'avons pas pu identifier les auteurs.

Il s'agit d'une histoire des abbesses qui ont dirigé l'abbaye puis le chapitre. Le récit commence naturellement au VII<sup>e</sup> siècle, avec la fondation du monastère, pour s'arrêter à la mort de Marie-Félicité-Philippine Van der Noot (13 octobre 1799), dernière abbesse de Nivelles. Nous ne pouvons que regretter la perte des derniers folios consacrés probablement à la période française.

Les *Antiquitez* s'inscrivent dans la famille des œuvres inspirées de Baudouin des Hayes. Certains passages sont identiques au travail de ce dernier alors que d'autres en sont d'évidents résumés<sup>2</sup>. Nous y trouvons aussi des informations absentes du manuscrit de la Bibliothèque Royale puisque notre récit s'étend sur tout le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

C'est pourquoi, il est primordial de déterminer si nos *Antiquitez* sont une œuvre originale ou la copie d'un manuscrit plus ancien<sup>4</sup>. Malheureusement, pour l'instant, il nous est impossible de nous rendre dans les dépôts d'archives et bibliothèques qui nous permettraient de consulter l'ensemble de ces textes. En attendant des jours meilleurs, en lieu d'aguiche, je vais donc me contenter d'offrir aux lecteurs un autre document inédit...

## L'Index

Le manuscrit que nous venons de présenter était accompagné d'un petit texte consigné sur trois folios mesurant environ 18,7 cm x 31 cm. Il est rédigé par une seule main, d'une écriture soignée de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques décorations, une lettre grossièrement "enluminée" et des "fioritures" l'agrémentent.

Intitulé *Index des parties qui se trouvent au présent escrit touchant les antiquitez de la ville de Nivelles et du chapitre*<sup>5</sup>, ce travail se présente comme un résumé des *Antiquitez*. Après une courte introduction historique, qui dévoile une méconnaissance de l'histoire ancienne de Nivelles, le document prend la forme d'annales commençant en 630 et se terminant brusquement en 1608. C'est curieux puisque le manuscrit des *Antiquitez* continue au moins jusqu'en 1799. Il nous est malheureusement impossible de savoir si ce document est complet ou si un ou plusieurs feuillets sont manquants.

---

<sup>1</sup> Abrégé *Antiquitez* dans le reste de ce travail.

<sup>2</sup> Notre comparaison s'est faite sur base du Bruxelles, Bibliothèque Royale, Mss, 16596.

<sup>3</sup> Rappelons que l'œuvre de Baudouin des Hayes se termine au début du XVII<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> Voir les manuscrits cités précédemment.

<sup>5</sup> Abrégé *Index* dans le reste de ce travail.

Plusieurs passages de l'*Index* et des *Antiquitez* sont pratiquement identiques. Si nous pouvons lire dans le premier de ces documents :

*"La ville de Nivelles a esté cy-devant un chasteau avec quelques maisons aux environs appartenant à saint Pépin et à sainte Iduberghe. L'an 630, saint Bertin, patron de Maloine, vivoit du temps de saint Pépin et fit un miracle à la forge."*<sup>1</sup>

Nous trouvons dans le second :

*"La ville de Nivelles a été cy-devant un château avec des maisons aux environs appartenans à saint Pépin et sainte Getubergh vers l'an 630 duquel tems saint Bertin patron de Maloinne vivoit et fit un miracle à la forge."*<sup>2</sup>

Le lien entre ces deux manuscrits est indéniable.

### **La relation de l'*Index* aux *Antiquitez***

Lorsque nous comparons ces deux textes, plusieurs singularités se remarquent. La plus frappante est la graphie "*Gerdrude*" utilisée pour désigner la sainte locale Gertrude. Ce choix, pour ne pas écrire cette maladresse, est d'autant plus curieux que l'auteur de l'*Index* corrige les *Antiquitez* lorsqu'il est question de sa mère. Il préfère "*Iduberghe*" à "*Getubergh*"<sup>3</sup>. Il s'explique peut-être par sa présence sur les anciens sceaux du chapitre (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)<sup>4</sup>. Rien ne montre, cependant, qu'une telle graphie était encore d'actualité au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècles.

Certains passages sont résumés de manière plutôt maladroite, pour ne pas dire fautive. Parfois, il s'agit d'un simple ajout, qu'il n'y a malheureusement pas lieu de faire. "*L'an 1042, l'empereur Otto donna au duc de Lorraine le bourg de Nivelles...*"<sup>5</sup> devient "*L'an 1042, l'empereur Otto a donnez le chasteau, et bourgues de Nivelles au duc de Lorraine*"<sup>6</sup>. Nul besoin de préciser qu'aucun château n'existait à cette époque à Nivelles.

Dans certains cas, la transformation est bien plus radicale. Ainsi, le passage suivant des *Antiquitez* :

*"L'an 891 l'empereur Otto confirma les donations et augmentations faites à l'église Sainte Gertrude où il y a trente chapelles fondées (...) Gusla nièce à Joacho Boldus, roy de Romain, abbesse en l'an 897, par un privilège a prit en sa protection tous les biens de l'église Sainte Gertrude, tant en Allemaigne qu'ailleurs et nomement Monstreux (...) Adalberinne fut abbesse l'an 966 et vivoit du tems de l'empereur Otto, il ne se trouve rien de son temps..."*<sup>7</sup>

apparaît ainsi dans l'*Index* :

*"L'an 897, l'empereur Otto a donné à la requeste de l'abesse de Nivelles les biens de sainte Gerdrude aux frères et sœurs de l'abbaye depuis la fondation a esté augmenté par divers rois et reignes, princes et seigneurs ainsy que se peut voire. L'an 791, par la vierge Riburgis reprins dans un acte de l'an 966 donné par l'empereur Otto lequel a confirmée les donations*

---

<sup>1</sup> *Index*, p. 1.

<sup>2</sup> *Antiquitez*, p. 1.

<sup>3</sup> Respectivement *Index*, p. 1 ; *Antiquitez*, p. 1.

<sup>4</sup> R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye", p. 81-82. Voir notre article sur les sceaux du chapitre présent dans ce numéro.

<sup>5</sup> *Antiquitez*, p. 6.

<sup>6</sup> *Index*, p. 2. C'est nous qui soulignons.

<sup>7</sup> *Antiquitez*, p. 5-6.

*faites par sainte Gerdrude et autres augmentations en laquelle église il a 30 et 2 chapelles fondez.*"<sup>1</sup>

Des erreurs manifestes se glissent parfois dans l'*Index*. Alors que les *Antiquitez* proposent :

"*Ver lequel tems [1215] vivant Marie de Willamroux ditte d'Oignies natif de Nivelles et mourut l'an 1213 en renom de sainteté...*"<sup>2</sup>

nous pouvons y lire :

"*L'an 1236, sainte Marie Donie vivoit.*"<sup>3</sup>

Précisons que le texte des *Antiquitez* comprend aussi des erreurs. Celles-ci cependant ne sont jamais corrigées dans l'*Index*.

Enfin, certaines informations de l'*Index* sont inédites. Ainsi, nous pouvons y lire :

"*Audit an 1049, le pape [Léon IX (r. 1049-1054)] excomunie tout ceux qui feront mal à l'église de Sainte Gerdrude durant que le lieu ou estoit la retere des voleurs soit loué sainte Gerdrude.*"<sup>4</sup>

Le passage correspondant dans les *Antiquitez* est le suivant :

"*Le pape Léon 9<sup>e</sup> confirma les privilèges de Clément 2<sup>me</sup> et adjoutat que nulle pretre ne peut célébrer le Saint Sacrifice de la messe à l'autel Sainte Gerdrude s'il ne fut chanoine immatriculé de ladite église, évêque, nonce ou prélat.*"<sup>5</sup>

Toutes ces différences ne nous permettent pas de considérer l'*Index* comme un simple résumé des *Antiquitez*.

## **Les choix de l'auteur**

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas réussi à découvrir la logique suivie par l'auteur lorsqu'il sélectionnait les événements présents dans son *Index*.

Il ne s'agit pas de souligner les temps forts de l'histoire de sainte Gertrude car tant sa vie que ses miracles sont à peine évoqués. Curieusement, un miracle de saint Bertuin est bien mentionné.

De même, il n'est pas question de rappeler les moments clefs de l'histoire de l'abbaye, du chapitre ou de la ville. Des événements importants, comme l'adoption de la règle qui transforme l'abbaye en chapitre (c. 800) ou l'existence d'une commune (seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle), sont ignorés alors que ces faits sont bien présents dans les *Antiquitez*.

Ce ne sont pas les documents qui intéressent notre auteur. Bien qu'ils soient mentionnés tout au long de l'*Index*, le relevé n'est pas systématique. Nous nous étonnons même que certains actes entièrement transcrits dans les *Antiquitez*, ce qui souligne leur importance, ne soient pas cités dans l'*Index*.

---

<sup>1</sup> *Index*, p. 1-2.

<sup>2</sup> *Antiquitez*, p. 9.

<sup>3</sup> *Index*, p. 2. C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> *Index*, p. 2.

<sup>5</sup> *Antiquitez*, p. 6.

Enfin, certaines informations mises en évidence nous paraissent anecdotiques et semblent ne pas mériter leur place dans l'*Index*. Nous pensons, par exemple, à l'entrée parlant de Marie d'Oignies<sup>1</sup>.

Nous devons bien avouer que le choix rédactionnel de l'auteur nous laisse perplexe.

## Conclusions

L'*Index* est intimement lié aux *Antiquitez*. Pourtant, il s'en différencie par le contenu. Nous y trouvons des erreurs qui ne sont pas présentes dans le texte long et des informations nouvelles. Ces caractéristiques nous permettent de considérer l'*Index* comme une œuvre à part entière.

L'*index* ne couvre que trois folios, mais il mérite de sortir de l'oubli. Avec les autres manuscrits de la tradition de Baudouin des Hayes, il reste un précieux témoignage de la bien trop maigre historiographie nivelloise.

Notre article n'est qu'un travail préliminaire à une étude plus vaste et plus détaillée. Sa lecture peut se révéler frustrante puisqu'elle pose plus de questions qu'elle n'en résout. Nous espérons pouvoir un jour étudier l'ensemble de ces sources narratives afin non seulement de mieux comprendre la place et l'importance de l'*Index* dans cette tradition, mais aussi de découvrir comment la mémoire de l'histoire de Nivelles s'est transmise au fil des siècles.

Sergio Boffa PhD

---

<sup>1</sup> *Index*, p. 2 ; *Antiquitez*, p 9.



## Transcription

Pour cette transcription, nous avons choisi de suivre les règles proposées par l'École des Chartes. C'est-à-dire que nous désirons proposer une édition critique résultant d'un compromis raisonnable entre le respect du texte à publier et le souci de le rendre aussi intelligible que possible pour le lecteur<sup>1</sup>.

### [p. 1]

[<sup>1</sup>] Index des parties qui se trouvent au présent escrit touchant les antiquitez de la ville de Nivelles et du chapitre.

[<sup>2</sup>] La ville de Nivelles a esté cy-devant un chasteau avec quelques maisons aux environs appartenant à saint Pépin et à sainte Iduberghe.

[<sup>3</sup>] L'an 630, saint Bertin, patron de Maloine, vivoit du temps de saint Pépin et fit un miracle à la forge.

[<sup>4</sup>] Sainte Gerdrude<sup>2</sup> est née audit an 630 et, après la mort dudit saint Pépin arrivée l'an 647 et sainte Iduberghe l'an 648, sainte Gerdrude fit bastir proche dudit chasteau un cloistre où elle se rendit religieuse est<sup>3</sup> fut vestu d'un voillet par saint Amand de l'ordre de Saint Benoist duquel cloistre elle faite abesse comme fondatrice et mourut en cette dignitéz le 17 de mars l'an 664.

[<sup>5</sup>] L'an 897, l'empereur Otto a donné à la requeste de l'abesse de Nivelles les biens de sainte Gerdrude aux frères et sœurs de l'abbaye depuis la fondation a esté augmenté par divers rois et reignes, princes et seigneurs ainsy que se peut voire.

---

<sup>1</sup> F. VIELLIARD et O. GUYOTJEANNIN, *Conseils pour l'édition* ; B. BARBICHE et M. CHATENET (éd.), *L'édition des textes anciens*.

<sup>2</sup> *Sic.* Cette graphie apparaît dans l'ensemble du document.

<sup>3</sup> *Sic.* Pour "et".

## Commentaires

### [p. 1]

[1] *Antiquitez* doit naturellement se comprendre comme "choses anciennes", non comme une référence à la période antique.

[2] Il n'y a évidemment aucun château à Nivelles à l'époque de Pépin le Vieux (c. 580-640), maire du palais d'Austrasie. Ce *chasteau* est en réalité la *villa* que ce prince possédait dans la région. Il était marié à Itte ou Iduberge (592-652)<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 1.

[3] Bertuin ou Berthuin (deuxième moitié du VII<sup>e</sup> s.) est un Anglo-Saxon d'origine noble élevé dans le monastère d'Otbell. À la suite d'une vision, il décide de se rendre sur le continent afin d'y fonder une *cellula* ainsi qu'une *ecclesia*. Après un long périple qui le fait passer par Rome, il s'installe à Malonne dans la forêt de Marlagne<sup>2</sup>. Alors qu'il commence à bâtir son église, il vient à manquer de fer. Bertuin se rend à Nivelles chez un certain Erpon. Grâce à un miracle, il peut ramener une grande quantité de métal<sup>3</sup>. La date de 630 est probablement bien antérieure au miracle puisque Bertuin semble avoir vécu dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 1.

[4] Ce passage n'est qu'une suite d'erreurs et d'imprécisions. Gertrude est sans doute née en 626 et c'est probablement en 659 qu'elle quitte ce monde. Pépin I<sup>er</sup> décède en 640 et Itte en 652. C'est Itte, veuve, après avoir consulté Amand (c. 584-c. 679), évêque de Maastricht, qui fonde l'abbaye de Nivelles et non sa fille. Gertrude en est bien la première abbesse, mais pas la fondatrice<sup>4</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 1.

[5] Il ne peut s'agir de l'empereur Otton I<sup>er</sup> puisque celui-ci est né en 912. F. Lemaire parle d'une "reconnaissance authentique et protectrice des biens de l'abbaye de Nivelles, situés en Allemagne et de ceux qu'elle possédait à Monstreux" accordée par l'empereur Arnould en 897<sup>5</sup>. Nous n'avons cependant retrouvé nulle trace d'un tel document dans les *Monumenta Germaniae Historica* ou les *Regesta Imperii*. Par contre, nous savons que le 26 juillet 897, Zwentibold, roi de Lotharingie (r. 895-900), à la prière de sa nièce Gisèle (+ 907), abbesse de Nivelles, affecte au chapitre certains biens situés en Brabant, dans le *pagus* de Worms et dans le comté de Laon. Il assigne aussi d'autres biens situés dans le comté de Soissons au luminaire et à l'hôpital de cette ville<sup>6</sup>. Il est probable que ce passage de l'*Index* soit une allusion à ce document. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 5-6.

---

<sup>1</sup> B. DELANNE, *Histoire*, p. 161-162, 166, 174.

<sup>2</sup> La première vie de Bertuin (*Vita Bertuini*) a été éditée par W. Levison et analysée dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 137-142, 302.

<sup>3</sup> Sur ce miracle, voir la *Vita Bertuini*, p. 181, chap. IX ainsi que P. BONENFANT, "Note sur un passage".

<sup>4</sup> J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles*, p. 46-51, 53-56, 77-78.

<sup>5</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 39.

<sup>6</sup> A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires*, II<sup>e</sup> part., vol. 1, p. 4 ; T. SCHIEFFER, *Die Urkunden Zwentibolds*, p. 45-47, n<sup>o</sup> 16 ; H.G.A. OBREEN, *Oorkondenboek Holland-Zeeland*, p. 10, n<sup>o</sup> 19.

## Transcription

### [p. 2]

[6] L'an 791, par la vierge Riburgis repris dans un acte de l'an 966 donné par l'empereur Otto lequel a confirmée les donations faites par sainte Gerdrude et autres augmentations en laquelle église il a 30 et 2 chapelles fondez.

[7] L'an 1040, le roy Henry a comfirmez les privilèges fait par ses predescesseurs à l'abesse Richetta, etc.

[8] L'an 1042, l'empereur Otto a donnez le chasteau, et bourgues de Nivelles au duc de Lorraine.

[9] L'an 1049, l'empereur Otto susdet<sup>1</sup> fait restitution des bourgues et dudit chasteau à la dame de Nivelles par sentence des princes de l'Empire.

[10] Audit an 1049, le pape excomunie tout ceux qui feront mal à l'église de Sainte Gerdrude durant que le lieu où estoit la retrete des voleurs soit loué sainte Gerdrude.

---

<sup>1</sup> *Sic.* Pour "susdit".

### [p. 2]

[6] Aucun document daté de 791 ne nous est parvenu. Cette date n'apparaît d'ailleurs pas dans les *Antiquitez*. Nous n'avons pas réussi à identifier la "*vierge Riburgis*". Le 24 janvier 966, l'empereur Otton I<sup>er</sup> (r. 962-973), à la demande d'Adalbéline, abbesse de Nivelles, confirme au monastère plusieurs possessions<sup>1</sup>. Ce document est considéré comme douteux<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 5-6.

[7] Le 5 juin 1040, Henri III, roi des Romains (r. 1046-1056), restitue le bourg de Nivelles avec ses droits à Richette, abbesse de Nivelles, et prend des dispositions concernant le choix de l'avoué<sup>3</sup>. Nous avons conservé plusieurs actes donnés entre 1040 et 1059, par l'empereur ou le pape, restituant ou confirmant à l'abbesse ses droits sur le bourg de Nivelles : 5 juin 1040 (Henri III), 3 juin 1041 (Henri III), 19 avril 1047 (pape Clément II), 27 juillet 1049 (pape Léon IX), 2 mars 1059 (empereur Henri IV)<sup>4</sup>. Plusieurs de ces documents sont mis à mal par la critique, mais il semble que nous puissions les considérer comme fiables<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 6.

[8] Il s'agit d'une erreur, présente tant dans les *Antiquitez* que dans l'*Index*, car en 1042 Henri III est toujours empereur. "*Duc de Lorraine*" doit naturellement se lire "duc de Lotharingie". Il s'agit de Gothelon I<sup>er</sup> (r. 1023-1044). Ce prince apparaît dans l'acte du 5 juin 1040 ainsi que dans la confirmation du 3 juin 1041 mentionnés ci-dessus. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 6.

[9] L'erreur, présente dans les *Antiquitez* et dans l'*Index*, se répète. Henri III est toujours empereur en 1049. Par ailleurs, aucun diplôme impérial en faveur du chapitre de Nivelles ne nous est connu pour cette année. Par contre, il existe une bulle du pape Léon IX (r. 1049-1054) confirmant les décisions prises en 1047 par son prédécesseur Clément II (r. 1046-1047)<sup>6</sup>. L'abbesse Richette bénéficie de ces faveurs car Ide, qui lui succède, ne fait son entrée dans l'histoire qu'en 1070<sup>7</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 6.

[10] Ces informations sont absentes des *Antiquitez*. En 1049, le pape Léon IX confirme les privilèges accordés par son prédécesseur. Nivelles est déjà considérée comme un lieu mal famé

---

<sup>1</sup> T. VON SICKEL, *Die Urkunden Konrad I*, p. 432-433, n° 318 ; H.G.A. OBREEN, *Oorkondenboek Holland-Zeeland*, p. 17, n° 35 ; M. DILLO, G.A.M. VAN SYNGHEL et E.T. VAN DER VLIST, *Oorkondenboek van Noord-Brabant*, p. 5-12, n° 890.

<sup>2</sup> J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles*, p. 185-189.

<sup>3</sup> H. BRESSLAU et P. KEHR, *Die Urkunden Heinrichs III*, p. 66-68, n° 52.

<sup>4</sup> Édités respectivement dans H. BRESSLAU et P. KEHR, *Die Urkunden Heinrichs III*, p. 104-105, n° 80 ; J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden*, II, p. 85-86 ; A. MIRAEUS et J.F. FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, p. 661-662, n° 38 ; D. VON GLADISS et A. GAWLIK, *Die Urkunden Heinrichs IV*, p. 62-65, n° 49.

<sup>5</sup> Voir les arguments développés dans J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden*, II, p. 85, rejeté par B. DELANNE, *Histoire*, p. 298 ; L. GÉNICOT, "Monastères et principautés", p. 122.

<sup>6</sup> Voir ci-dessous, notre n° 10.

<sup>7</sup> J.-J. HOEBANX, "Abbaye", p. 282.

## Transcription

[<sup>11</sup>] L'an 1136, l'empereur Clothaire a fait division des biens Sainte Gerdrude.

[<sup>12</sup>] L'an 1182, Frederick, roy de Romains, a confirmé les privilèges à l'église de Sainte Gerdrude à l'instance de l'abesse Berte, sa niepce.

[<sup>13</sup>] L'an 1228, on estée erigées à Nivelles 10 nouvelles paroisses.

[<sup>14</sup>] L'an 1236, sainte Marie Donie vivoit.

[<sup>15</sup>] L'an 1248, les religieux de Saint François on<sup>1</sup> commencé à bâtir.

[<sup>16</sup>] L'an 1365, la ville de Nivelles a esté murez de rampards par le duc Wenceslaus.

---

<sup>1</sup> *Sic.*



## Commentaires

dans l'acte de Clément II. C'est sans doute pourquoi F. Lemaire affirme qu'en 1046, "une bande nombreuse de pillards fit irruption dans Nivelles et dévasta l'église de Ste Gertrude"<sup>1</sup>.

[<sup>11</sup>] Il ne peut évidemment pas s'agir d'un seigneur mérovingien : Clotaire I<sup>er</sup>, roi des Francs (r. 558-561), Clotaire II, roi de Neustrie (r. 584-613) puis des Francs (r. 613-629), Clotaire III, roi de Neustrie (657-673) ou Clotaire IV, roi d'Austrasie (717-719). En 1136, le roi des Romains Lothaire III (r. 1133-1137) confirme les possessions du chapitre et le partage des biens entre la congrégation, l'abbesse Ode (II) et l'hôpital<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 7.

[<sup>12</sup>] Le 23 mai 1182, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse (r. 1155-1190) à la requête de sa nièce Berthe, abbesse de Nivelles, confirme les biens et privilèges du chapitre et de la ville de Nivelles<sup>3</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 8.

[<sup>13</sup>] C'est en mai 1231 que Jean d'Eppes, évêque de Liège, Jean de Huy, abbé de Floreffe, et Hugues de Celles, écolâtre de Saint-Paul à Liège, procèdent comme délégués du Saint-Siège, au partage de l'unique paroisse de Nivelles en onze paroisses nouvelles. Les *Antiquitez* placent cet épisode sous le règne d'une certaine "Eggeburg (...) abbesse vers l'an 1224 (...) morte l'an 1229". Il s'agit d'Helwide, mais, c'est à l'époque d'Ode de Leez que cette division eut lieu. L'*Index* comme les *Antiquitez* sont fautifs, tout comme F. Lemaire qui place ces événements en 1229<sup>4</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 9.

[<sup>14</sup>] Il est question de la bienheureuse Marie d'Oignies (1177-1213)<sup>5</sup>. Ici encore, la chronologie de l'*Index* fait défaut puisque Marie d'Oignies meurt le 23 juin 1213, un millésime qui apparaît pourtant clairement dans les *Antiquitez*. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 9.

[<sup>15</sup>] L'année exacte de la venue des Frères Mineurs à Nivelles n'est pas connue. Sans doute à la fin des années 1220. Une église dédiée à saint François est effectivement inaugurée en 1248<sup>6</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 11.

[<sup>16</sup>] Nous n'avons retrouvé aucun passage correspondant dans les *Antiquitez*. Par ailleurs, la place de cette entrée perturbe la chronologie de l'*Index*. Cependant, sous le règne de l'abbesse Isabelle de Brugelette<sup>7</sup>, les *Antiquitez* font mention des premières fortifications urbaines : "Ce fut du tems de cette dame que la ville fut fermée de fossés et ramparts". Il est probable que ce

---

<sup>1</sup> P. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum*, p. 531, n° 4171 ; J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederländen*, II, p. 85 ; B. DELANNE, *Histoire*, p. 302 ; F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 46.

<sup>2</sup> E. VON OTTENTHAL et H. HIRSCH, *Die Urkunden Lothars III*, p. 122-124, n° 79.

<sup>3</sup> H. APPELT, *Die Urkunden Friedrichs I*, IV, p. 31-33, n° 826.

<sup>4</sup> S. BALAU, "L'organisation paroissiale de la ville de Nivelles" ; J.-J. HOEBANX, "Abbaye", p. 288 ; F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 76.

<sup>5</sup> La bibliographie sur Marie d'Oignies est très importante. Limitons-nous à l'édition de sa *vita* et sa traduction : Iacobus DE VITRIACO, *Vita Marie de Oegnie* ; [J. DE VITRY], *Vie de Marie d'Oignies*.

<sup>6</sup> Mention dans F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 82. Voir G.-E. SCHONNE, *Nivelles, Les Récollets*, p. 27, 28, 31, 90-91.

<sup>7</sup> Appelée *Élisabette de Brugelette* dans les *Antiquitez*.

## Transcription

### [p. 3]

[17] L'an 1270, les religieux de Saint Guillaume ont commencé à bâtir sur une prairie donnez par la maison de Traisenies.

[18] L'an 1272, le duc Jean a donné acte au chapitre et dame de Nivelles que cy-après il n'assoiroit maltottes sans leur permissions à la ville pour ce que par 2 fois ils avoint souffert avoir maltottes.

[19] L'an 1292, l'empereur Adolphus<sup>1</sup> a confirmé les privilèges de l'église<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'auteur a tout d'abord écrit *Adolfus* ensuite corrigé en *Adolphus*.

<sup>2</sup> *Sic*.

## Commentaires

passage ait influencé l'auteur de l'*Index*, mais cela n'explique pas la date de 1365 et la mention du duc de Brabant Wenceslas. Ne devrions-nous pas lire "1265" plutôt que "1365" ? Il s'agirait alors d'un indice montrant que les défenses de la ville ont été renforcées, sans nul doute lorsque la commune de Nivelles fut matée et que l'autorité seigneuriale de l'abbesse fût rétablie... Quoi qu'il en soit, la première enceinte de pierre date, au plus tôt, de l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, probablement du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Quelques villes brabançonnnes (Anvers, Bois-le-Duc, Bruxelles et Louvain) ont vu la construction d'une deuxième enceinte. Après la désastreuse Guerre de Succession de Brabant (1356-1357), Wenceslas autorise bien la construction d'une nouvelle enceinte à Bruxelles, Nivelles ne jouira cependant pas d'un tel privilège<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 13.

### [p. 3]

[17] Selon J. Tarlier et A. Wauters, deux religieux de l'ordre de Saint-Guillaume, nommés Julien et Walter ou Gautier, arrivèrent à Nivelles en 1267. Ils furent accueillis par un bourgeois, qui leur donna une demeure située en *Chaudesrue*. Plus tard, grâce à la générosité d'Othon III, seigneur de Trazegnies (fin XIII<sup>e</sup> siècle), les Guillemins s'établissent au faubourg de Soignies. Signalons qu'A. Wauters, dans un autre de ses travaux, écrit que c'est Eustache (V) de Roelx, époux d'Agnès de Trazegnies, qui fonde un couvent de Guillemites dans un faubourg de Nivelles. Les histoires de la famille de Trazegnies ne nous ont pas permis d'éclairer ce point<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 13.

[18] Nous n'avons pas retrouvé cet acte de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant (r. 1267-1294) donné pendant l'abbatit d'Isabelle de Brugelette. L'événement mentionné dans l'*Index* apparaît cependant dans les anciennes histoires de la ville : "L'an 1272 les habitants de Nivelles élevèrent des plaintes graves contre l'injustice des employés chargés de recueillir les droits fiscaux imposés sur la ville. Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, désirant apporter un remède à ce mauvais état de chose, décréta qu'à l'avenir aucun impôt ne pourrait plus être mis sur la ville de Nivelles sans le consentement de l'abbesse et du chapitre."<sup>3</sup> Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 13.

[19] Le 16 août 1292, Adolphe de Nassau, roi des Romains (r. 1292-1298), confirme à la demande de l'abbesse Élisabeth de Bierbais et du chapitre de Nivelles tous les privilèges et droits accordés par ses prédécesseurs au chapitre (*secularis ecclesia*)<sup>4</sup>. Ces informations ne se trouvent pas dans les *Antiquitez*.

---

<sup>1</sup> Sur la guerre de succession, voir S. BOFFA, *Warfare*, p. 3-10, sur les fortifications urbaines à cette époque voir L. ZYLBERGELD, "L'initiative communale", p. 352-362 et sur les défenses de Nivelles voir François LE BON, "Nivelles, ses fortifications" et S. BOFFA, "Les fortifications".

<sup>2</sup> Mention dans F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 89-90. Voir J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 147 ; A. WAUTERS, *Table Chronologique*, V, p. 468 ; R. BRUNET, *Généalogie et histoire*, p. 7, 8, 24 ; J. PLUMET, *Les seigneurs de Trazegnies*, p. 186-193.

<sup>3</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 90. Il est fait allusion à cet événement dans A. WAUTERS, *Le duc Jean I<sup>er</sup>*, p. 232, malheureusement, sans référence.

<sup>4</sup> Acte inédit, analysé dans V. SAMANEK, *Die Regesten des Kaiserreiches*, p. 29-30.

## Transcription

[20] L'an 1294, l'empereur Adolphus a ordonné à la dame de Nivelles de relever du duc de Brabant en son abatialitez, etc.

[21] L'an 1308, l'empereur Charles a comfirmez les privilèges de Sainte Gerdrude, etc.

[22] L'an 1312, le duc Jean donne à la dame de Nivelles[s] la haute justice de Neufvrie.

[23] An 1324, le seigneur de Traisinies a ordonné à ses échevins du fief de Rognon de prester le serment au duc de Brabant et le connoistre pour leur seigneur.

[24] An 1336, la peste et rouge tache domina si fort que quantité des gens moururent et furent enterez à Saint Anthoine et à Sainte Magdelaine.

[25] An 1346, Wenceslaus et Jenne, duc et duchesse de Brabant, ont donné privileges<sup>1</sup> à la ville et privilège de ne pajer taille.

---

<sup>1</sup> *Sic.*

## Commentaires

[20] Il s'agit d'un épisode de la longue lutte entre les abbesses et les ducs de Brabant. Après l'élection de Yolande de Stein à l'abbatiate de Nivelles, le roi des Romains Adolphe de Nassau fait savoir au chapitre qu'il a mandaté le comte de Looz Arnould V (1279-1323) et Jean de Cuyck pour conférer les régales à la nouvelle élue et mande aux susdits d'accomplir cette mission (4 janvier 1294)<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 16.

[21] Il n'y a pas d'empereur Charles en 1308. Cette année se partage entre les règnes d'Albert I<sup>er</sup> (r. 1298-1308) et d'Henri VII (r. 1308-1313). Nous ne savons pas à quel document l'auteur de l'*Index* fait référence. Mentionnons toutefois qu'Henri VII se trouve à Nivelles les 11 et 12 mai 1308 où il organise des alliances avec plusieurs princes des Pays-Bas<sup>2</sup>. Ces informations sont absentes des *Antiquitez*.

[22] Le 14 avril 1312, le duc de Brabant Jean II (r. 1294-1312) renonce en faveur de l'abbesse Yolande de Stein aux droits de haute et basse justice sur la seigneurie de Neuve-Rue<sup>3</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 17.

[23] Le 21 octobre 1324, Jean I<sup>er</sup>, seigneur de Trazegnies, déclare avoir vendu au duc de Brabant Jean III (r. 1312-1355) une terre située à Nivelles et appelée fief de Rognon, tel qu'il le tenait de lui à hommage et avec tous les arrière-fiefs qui en dépendaient dans le rayon d'une demi-lieue du dit Nivelles<sup>4</sup>. Le 2 juin 1325, le duc de Brabant fait savoir qu'il a fait l'acquisition de ce fief<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 17.

[24] Ce n'est pas en 1336, mais en 1349-1352 que la peste frappe durement nos régions<sup>6</sup>. Nous n'avons pas réussi à déterminer quelle maladie se cache sous l'expression "rouge tache". Cette entrée fait référence à la chapelle de la Madeleine annexée à un hôpital. À cette chapelle étaient annexées plusieurs chapellenies dont celle de Saint-Antoine<sup>7</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 18.

[25] L'auteur s'est évidemment trompé. En 1346, Wenceslas de Bohême et Jeanne de Brabant ne sont pas encore mariés et Jean III est toujours au pouvoir. Ce sera en 1356 que la duchesse Jeanne (r. 1356-1404) et le duc Wenceslas (r. 1356-1383), effectueront leur Joyeuse Entrée<sup>8</sup>. Le premier privilège qu'ils accordent à Nivelles date seulement du 26 août 1357. L'acte parle

---

<sup>1</sup> Deux actes inédits, analysés dans V. SAMANEK, *Die Regesten des Kaiserreiches*, p. 115-116 ; M.J. WOLTERS, *Codex diplomaticus lossensis*, p. 172, n° 312. Un extrait édité dans C. BUTKENS, *Trophées*, I, preuve, p. 133.

<sup>2</sup> K-U. JÄSCHKE et P. THORAU, *Die Regesten des Kaiserreichs*, p. 17-21 ; I. SCHWALM, *Constitutiones et acta publica*, p. 200-203, n° 237-238.

<sup>3</sup> Acte inédit. Ce document est mentionné dans J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 74.

<sup>4</sup> Acte inédit. Analysé dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires*, II<sup>e</sup> part., vol. 2, p. 23. Sur cette transaction, voir J. PLUMET, *Les seigneurs de Trazegnies*, p. 210-211.

<sup>5</sup> Acte édité dans J. PLUMET, *Les seigneurs de Trazegnies*, p. 287.

<sup>6</sup> Mention dans F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 104-105. Sur la peste dans nos régions, voir H. VAN WERVEKE, *De zwarte dood* ; G. DESPY, "La "Grande peste noire de 1348" ".

<sup>7</sup> J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 157-158 ; B. DELANNE, *Histoire*, p. 123, n. 6.

<sup>8</sup> S. BOFFA, "Les mariages de Jeanne de Brabant" ; R. VAN BRAGT, *De Blijde Inkomst*.



## Transcription

[26] L'an 1354 et an 1351, l'empereur Charles a ordonné à la dame de prendre ses régaux de Jean, duc de Brabant.

[27] An 1366, Wenceslaus et Jenne, duc et duchesse, ont ordonné que nulle officier peut prendre prisonnier bourgeois hors la ville pour quelle fait arrivé, etc.

### [p. 4]

[28] Item, permission à la ville d'arrenter les fossez et ramparts à condition, etc.

[29] An 1385, le bailly du Roman Pays a restitué suivant l'acte de Wenceslaus cy-dessus les prisonnier[s] qui avoit fait par le fief de Rognon et ce à la dame de Nivelles.

## Commentaires

de l'établissement d'une halle et d'un poids public et non des impôts<sup>1</sup>. Ces informations ne se trouvent pas dans les *Antiquitez*.

[26] L'élection de Mathilde de Leeuwenberg donna lieu à de vives tensions entre le chapitre et le duc de Brabant Jean III. Les deux actes de l'empereur Charles IV de Luxembourg (r. 1346-1378) dont il est question dans ce passage sont liés à cet épisode<sup>2</sup>. Le 27 février 1351, Charles IV ordonne à Mathilde de Leeuwenberg, l'abbesse récemment élue, et à toutes celles qui le seront à l'avenir, de reprendre les fiefs et le temporel de l'abbaye en hommage du duc Jean III et de ses successeurs au duché de Brabant<sup>3</sup>. Le 5 avril 1354, Charles IV, roi des Romains, ordonne aux chanoines et au chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles de reconnaître pour leur vraie abbesse Mathilde, qui a repris les fiefs et le temporel de l'abbaye à hommage du duc Jean III de Brabant, conformément au privilège octroyé à celui-ci par des empereurs et rois des Romains<sup>4</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 20.

[27] Le 2 mai 1366, Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, affranchissent les bourgeois de la juridiction de l'abbesse de Nivelles et leur accordent divers privilèges<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 20.

### [p. 4]

[28] Cette clause est présente dans l'acte du 2 mai 1366 mentionné ci-dessus<sup>6</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 20.

[29] Nous n'avons pas retrouvé cet acte du bailli du Roman Pays de Brabant. À cette époque, il peut s'agir de Jean Clutinc, bailli de Nivelles entre le 24 juin 1380 et le 5 octobre 1388, ou de Robert de Limelette, en fonction du 24 juin 1390 jusqu'au 24 juin 1392<sup>7</sup>. Il est à nouveau question de l'acte du 2 mai 1366 (*suivant l'acte de Wenceslaus cy-dessus*)<sup>8</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 21 qui date l'acte de 1388 et non de 1385.

---

<sup>1</sup> Analyse dans M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles", p. 48, n° 5 ; Édité dans J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 160.

<sup>2</sup> Mention dans F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 111-112. Voir J.-J. HOEBANX, *L'abbaye*, p. 269-270.

<sup>3</sup> Analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires*, II<sup>e</sup> part., vol. 2, p. 79 ; édition dans E. DE DYNTER, *Chronique*, II, p. 674-675.

<sup>4</sup> Analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires*, II<sup>e</sup> part., vol. 2, p. 82 ; W.D. FRITZ, *Constitutiones*, XI, p. 83, n° 130 ; édition dans E. DE DYNTER, *Chronique*, II, p. 675-676.

<sup>5</sup> Analyse dans M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles", p. 48-49, n° 8. Édité dans J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Quelques chartes", p. 177-180 ; J. BUISSET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 162-163.

<sup>6</sup> Voir notre n° 27.

<sup>7</sup> C. KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires*, p. 351.

<sup>8</sup> Voir notre n° 27.

## Transcription

[30] An 1397, Jenne, duchesse, a requis la dame de sonnez la cloche contre les ennemis.

[31] L'an 1410, le duc Jean a ordonné que nul sergeant peut arrester quelque personne venant à la procession.

[32] L'an 1418, le duc Jean a prestez le serment à la ville de garder les privilèges.

[33] L'an 1418, la première pierre a estez mise par les rentiers à la porte Alsau.

[34] L'an 1423, Sigismundus, roy des Romains, a donnez à Christine de Franguemberghe ses ses<sup>1</sup> regaux et le nommé princesse dévotte.

[35] L'an 1436, le duc Philippe a donné quelque priviles<sup>2</sup> à la ville pour le règlement de la police.

---

<sup>1</sup> *Sic.*

<sup>2</sup> *Sic.* Pour privilèges.

## Commentaires

[30] Le 22 août 1397, Jeanne de Brabant demande à l'abbesse Catherine de Hallewyn de faire sonner la cloche. La troisième guerre de Gueldre (1397-1399) vient de débiter et la duchesse mobilise les hommes afin de défendre le pays<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p.21.

[31] La date de 1410 est erronée puisque le règne du duc Jean IV commence en 1415 pour s'achever en 1427. Le 1<sup>er</sup> septembre 1416, le duc défend à Henri de Bergen, sénéchal de Brabant, à Jean de Bossut, bailli du Roman Pays de Brabant, et aux autres officiers de justice d'arrêter les pèlerins qui se rendent à la procession de sainte Gertrude à Nivelles à moins que ces pèlerins ne soient ennemis du duc ou des bannis du duché<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 22 qui ne mentionne aucune date.

[32] L'auteur ne s'est pas trompé en plaçant la joyeuse entrée de Jean IV en 1418. Il est vrai qu'Antoine de Bourgogne meurt le 25 octobre 1415 à la bataille d'Azincourt<sup>3</sup>. Son héritier, le futur duc Jean IV, est encore mineur à cette époque. Il devra attendre sa majorité pour accéder véritablement au pouvoir. Le 4 juin 1418, le duc est à Mons. Il se rend dans la journée à Nivelles et y effectue sa joyeuse entrée et prête serment. Un acte y est donné. Il concerne le droit de lever les maltotes<sup>4</sup>. Le lendemain, il est déjà de retour à Bruxelles<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 22.

[33] Restauration de la porte de Charleroi. Il s'agit bien d'une restauration puisque cette construction apparaît déjà au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle sous le nom "*porte a le Sauch*" (août 1359). Ces travaux seront terminés en 1420<sup>6</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 22.

[34] L'auteur fait sans doute allusion à l'acte de Sigismond de Luxembourg, roi des Romains (1411-1437) puis empereur du Saint-Empire (r. 1433-1437) donné le 6 août 1423<sup>7</sup>. Si Christine de Franquemberg est élue abbesse en 1423, selon J.-J. Hoebanx, elle n'aurait relevé ses régales que le 8 juillet 1435. Pourtant, l'auteur du *Maemorial*, qui est généralement bien renseigné, écrit qu'elle "*eut et moustrat son régalle impérial le XIII<sup>e</sup> jour du mois de septembre l'an dessusdit [1423]*"<sup>8</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 22 qui donne la date de 1421.

[35] Nous n'avons pas retrouvé cet acte de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (r. 1419-1467), mais aussi duc de Brabant à partir de 1430, pour l'année 1436. Il est probable qu'il s'agisse de

---

<sup>1</sup> Le document est édité dans L.-P. GACHARD, "Trois lettres de la duchesse". Sur cette guerre, voir S. BOFFA, *Warfare*, p. 38-43, 176.

<sup>2</sup> Analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes*, III<sup>e</sup> part., t. 4, p. 21-22, n° 9730 ; M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles", p. 57, n° 39. Édité dans J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 193-194.

<sup>3</sup> Sur la mort du duc de Brabant, voir S. BOFFA, "Antoine de Bourgogne".

<sup>4</sup> Analyse dans M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles", p. 57, n° 42. Édité dans J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 195-197.

<sup>5</sup> Mention dans M. COLLET, "Un manuscrit nivellois", p. 32-34 ; E. POULLET, *Mémoire*, p. 145-147 ; L.-P. GACHARD et C. PIOT, *Collection des voyages*, IV, p. 605.

<sup>6</sup> M. COLLET, "Un manuscrit nivellois", p. 34, 38 ; R. HANON DE LOUVET, "À propos des fortifications", p. 58-60.

<sup>7</sup> W. ALTMANN, *Die Urkunden Kaiser Sigmunds*, I, p. 335, n° 5601.

<sup>8</sup> J.-J. HOEBANX, "Abbaye de Nivelles", p. 294 ; M. COLLET, "Un manuscrit nivellois", p. 53-54.

## Transcription

[36] L'an 1455, le 29 de mars, Henry de Promelle, bourgeois de Nivelles, a laissez 200 *pieters* pour célébrer la messe tous les jours sur la maison de ville.

[37] Item une maison et un muid de bled despire bénir l'eau bénite le dimanche sur bien à Houthain.

[38] L'an 1468, le duc Charles a presté le serment à la ville.

[39] An 1480, le sœurs grises sont venus d'Avene demeurer à Nivelles.

[40] L'an 1496, l'archiduc Philippe a prestez le serment à la ville.

[41] L'an 1496, ledit archiduc a donné acte à Madame de non-préjudice que l'on tenoit les plaids de la cour de Lothier de<sup>1</sup> Genappe à Nivelles.

### [p. 5]

[42] L'an 1510, l'empereur Charles Quint a astatué que les rentiers ne sont traitable que par devant le conseil.

---

<sup>1</sup> *Sic.* Pour "et".



## Commentaires

l'acte du 24 décembre 1438 qui réévalue le montant des amendes, qui établit des peines pour différents cas de coups et blessures, le port de certaines armes, les injures, le fait de laisser paître ses animaux sur le terrain d'autrui, qui régleme l'emprisonnement, l'exécution des jugements, les trêves et qui fixe la rétribution des échevins lorsqu'ils siègent comme juges<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 23.

[36] Nous n'avons pas retrouvé de document sur cette opération. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 25.

[37] Nous n'avons pas retrouvé de document sur cette opération. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 25.

[38] L'itinéraire de Charles le Hardi, duc de Bourgogne (r. 1467-1477), montre que le prince arrive à Nivelles le 26 mars 1468 et la quitte dès le lendemain pour se rendre à Mons. Il profite de ce rapide passage pour effectuer sa joyeuse entrée et prêter serment<sup>2</sup>. Cet épisode n'est pas repris dans les *Antiquitez*.

[39] En 1479, les filles de saint François ou Sœurs Grises doivent fuir la ville d'Avesnes ravagée par les troupes françaises. Cinq d'entre elles se réfugient à Nivelles. Elles sont favorablement accueillies. Un accord est conclu en 1479-1480 avec l'abbesse Marguerite de Langastre et les membres du magistrat urbain. Ces sœurs prendront plus tard le nom de Conceptionnistes<sup>3</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 26.

[40] Joyeuse entrée et serment du duc de Bourgogne Philippe le Beau (r. 1482-1506) à Nivelles fait "*le mardi après le grant quaresme, qui fu le lendemain du jour Saint-Pière, en fin février*"<sup>4</sup>. Il s'agit peut-être du 22 février 1496. Mais il n'est pas exclu que l'événement se soit déroulé en 1497 car Philippe le Beau et Jeanne de Castille font leur joyeuse entrée à Bruxelles le 9 décembre 1496 seulement. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 27.

[41] Non n'avons pas trouvé trace de ce document donné à l'abbesse Isabelle de Herzele. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 27.

### [p. 5]

[42] Non n'avons pas retrouvé ce document qui n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

---

<sup>1</sup> Mention dans F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 125. Analyse dans M. HERBECQ et P. GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles", p. 65, n° 79. Édité dans J. BUISSERET et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles", p. 209-218

<sup>2</sup> H. VANDER LINDEN, *Itinéraire de Charles, Duc de Bourgogne*, p. 7 ; J.-M. Cauchies, "Liste chronologique", p. 20, n° 4. Mention dans M. COLLET, "Un manuscrit nivellois", p. 79-82.

<sup>3</sup> F. THYRION, *Histoire de l'Ordre Franciscain de l'Immaculée Conception*, p. 196-197.

<sup>4</sup> M. COLLET, "Un manuscrit nivellois", p. 86-88.

## Transcription

[43] L'an 1515, l'empereur Charles Quint a fait serment à Nivelles de garder les privilèges, etc.

[44] L'an 1515, l'empereur Charles Quint a donnez acte de non-préjudice de ce que le bailly a portez la verge de justice devant luy à son entré et le mit aux fenestres des échevins.

[45] L'an 1520, l'empereur Charles Quint a permis de racheter les rentes sans rachapt au denier 25 sur les fieffs ou bien pour les prix quels ont estez venduz.

[46] Item, deffendu de ne passer actes au profict de la mait<sup>1</sup> morte pour vendition.

[47] Item, de ne créer rente plus que pour le denier 20.

[48] L'an 1521, l'empereur Charles Quint a accordez quelque argent à condition que pour les tailles les villes auroint connoissance des dificultez qui arriverant aux villages voisins.

[49] L'an 1522, la porte de Mons a estez bastis par les rentier[s] et jurez.

[50] L'an 1524, les Frères Mineurs ont estez fait religie[ux] de l'observance par l'autorité de Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur.

---

<sup>1</sup> *Sic.* Pour "maint".

## Commentaires

[43] Charles Quint, qui vient d'avoir 15 ans, fait son entrée à Nivelles, le 9 novembre 1515. Le jeune duc de Bourgogne (r. 1506-1555) traverse Nivelles le 9 pour se rendre à Mons où il reste du 10 au 18. Le 19 il est à Binche, mais dans la soirée il revient à Nivelles. Il quitte cette ville le 21 pour se rendre au château de Ligne. Curieusement, F. Lemaire place cette joyeuse entrée en 1517<sup>1</sup>. L'événement n'est pas repris dans les *Antiquitez*.

[44] Voici comment F. Lemaire décrit cet événement : "Le bailly du Roman-Pays qui était alors Adrien Dorlay, avait été remarqué précédant le cortège de Charles-Quint et portant devant ce souverain le sceptre de la justice abbatiale qu'il avait ensuite suspendu à une fenêtre de la maison échevinale. L'abbesse s'en plaignit vivement à Charles-Quint qui lui assura qu'il n'avait nullement l'intention de porter atteinte aux prérogatives dont jouissaient les abbesses de Nivelles et que le bailly avait agi spontanément et non point par ses ordres"<sup>2</sup>. Voir *Antiquitez*, p. 27, mais l'épisode est placé en 1496 sous le règne de l'archiduc Philippe le Beau.

[45] Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

[46] Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

[47] Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

[48] Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

[49] La *porte Montoise* apparaît dans les textes dès 1287. Il est donc question de l'entretien, du renforcement ou de la construction d'une nouvelle porte en lieu et place de l'ancienne. Nous ne savons pas si cette entrée de l'*Index* paraphrase un document d'archive. C'est dommage car pour R. Hanon de Louvet, l'appellation *porte de Mons* apparaît seulement dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 28.

[50] En 1524, le couvent des Frères Mineurs est intégré à la province de Flandre créée l'année précédente. L'institution nivelloise était occupée par des frères conventuels. C'est alors qu'ils sont remplacés par des Observantins ou frères de l'Observance. Le 2 août 1524, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (r. 1507-1530), donne l'ordre de chasser les Conventuels<sup>4</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 28.

---

<sup>1</sup> L.-P. GACHARD et C. PIOT, *Collection des voyages*, II, p. 16 ; *Liste chronologique*, p. 63-64 ; F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 144-145.

<sup>2</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 145.

<sup>3</sup> J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 3 ; R. HANON DE LOUVET, "À propos des fortifications", p. 52-53.

<sup>4</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 154 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 146 ; G.E. SCHONNE, *Nivelles, Les Récollets*, p. 13, 33-36.

## Transcription

[51] L'an 1526 durant, ledict religieux laditte église a estez brulez et rebasty par laditte dame Marguerite et le doxal<sup>1</sup> rebasty par le prince de Chimay et Adrien de Croy.

[52] An 1545, l'empereur Charle Quint a octroyez de mettre en essence pour 50 ans les communes rues soubz Nivelles fiefs de Rognon.

[53] An 1546, a esté veu sainte Gerdrude estindre le feu qui menaçoit de mettre en cendre toute son église.

[54] An 1549, l'empereur Charles Quint a confirmé les privilèges de l'église de sainte Gerdrude.

### [p. 6]

[55] An 1578, la ville a esté reprince par Dom Jea[n] d'Autriche après que la ville eut endurez 4 assaut furieux. Le siège dura 8 jours. Audit an, Casmir le repris.

[56] L'an 1580, la ville fut vendue par des traites<sup>2</sup> au prince d'Orrange qui furent pendus à neuf.

[57] Audit an, le prince de Parme le repris.

[58] L'an 1580, le cloistre de Guillemains fut brulez comme aussy l'église de R.P. Recollets.

---

<sup>1</sup> Doxal, synonyme de jubé.

<sup>2</sup> *Sic.* Pour "traîtres".

## Commentaires

[51] Pendant l'abbatit d'Adrienne de Moerbeke, un incendie aurait détruit l'église des Frères Mineurs. Les travaux de reconstruction débutent en 1524, sous les auspices de Marguerite d'Autriche<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 28.

[52] Nous n'avons pas retrouvé ce document. Il n'est pas mentionné dans les *Antiquitez*.

[53] L'incendie est mentionné dans l'ancienne histoire de F. Lemaire. Nous n'avons pas réussi à trouver un témoignage contemporain de l'événement. Nous suspectons donc cet auteur de s'être inspiré des écrits de Baudouin Des Hayes. Un miracle similaire s'était déjà produit au VII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 28.

[54] Le 27 septembre 1549, par un acte donné à Bruxelles, l'empereur confirme effectivement les privilèges du chapitre de Sainte-Gertrude<sup>3</sup>. Ces informations ne se trouvent pas dans les *Antiquitez*.

### [p. 6]

[55] Sièg de Nivelles du 8 au 12 mars 1578. Finalement, Josse de Zoete (*Joost de Soete*), seigneur de Villers (c. 1515-1589), qui commandait l'armée des États Généraux assiégée dans la ville, se rend aux troupes du gouverneur des Pays-Bas Don Juan d'Autriche (1547-1578) et du général Charles Mansfeld (1543-1595)<sup>4</sup>. Selon F. Lemaire, Jean Casimir du Palatinat (*Johann Kasimir von Pfalz-Simmern*) (1543-1592) se présente devant Nivelles et ravage les faubourgs de la ville<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 30.

[56] En janvier 1580, une troupe bruxelloise (partisane de Guillaume d'Orange) commandée par Denis Vanden Tympel s'empare de la ville. La capture avait été permise grâce à la trahison de quelques bourgeois. Huit d'entre eux, selon Tarlier et Wauters, seront pendus lorsque la ville sera libérée en octobre 1580<sup>6</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 30.

[57] En octobre 1580, le prince de Parme Alexandre Farnèse, duc de Parme (1545-1592), ordonne à Charles Mansfeld de reprendre Nivelles. Ce qu'il fait après un court siég de quelques jours<sup>7</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 30.

[58] Lorsque Nivelles tombe aux mains des Orangistes en janvier 1580, l'occupation fut particulièrement pénible. Malgré la promesse de l'occupant, les établissements religieux eurent énormément à souffrir. Cela suffit-il à expliquer ces destructions ? Il est probable que le couvent

---

<sup>1</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 154 ; G.E. SCHONNE, *Nivelles, Les Récollets*, p. 30-31, 91.

<sup>2</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 155 ; *De virtutibus*, p. 466.

<sup>3</sup> Document inédit. Analyse dans *Liste chronologique des édits et ordonnances*, p. 320-321.

<sup>4</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 164-165 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 48.

<sup>5</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 169.

<sup>6</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 165, 169 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 48-50.

<sup>7</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 168-169 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 50.

## Transcription

[59] L'an 1585, les 10 paroisse étant ruinez par les guerres ont été remise à 5 et 2 deservitudes au Sepulche et Tine par l'évêque François valon Capelle.

[60] L'an 1587, le duc de Parme retient le pensionnaire et advise la ville par lettre.

[61] L'an 1588, la foudre tombant sur la tour et l'église de Sainte Gerdrude fut étinde a bonne diligence à 5 heures du matin.

[62] L'an 1598, les Frères Mineurs font bâtir leur église et furent réformez en Recollets.

[63] An 1598, les Guillemains font rebâtir l'église par l'industrie du prieur Preterbuz.

[64] L'an 16[0]3<sup>1</sup>, l'évêque Buisseret a érigée le seminair de Nivelles et fondé, partie de son patrimoine, partie du legat madame Noyelles, partie du legat maître Hubert Querson, partie de la fondation de l'hospital turqouy et queste fait au bourgeois.

[65] An 1615<sup>2</sup>, les Pères Jésuites<sup>3</sup> sont venus résider à Nivelles et bâtir du legat madame Catherinne de Honsbrou[c], Madame Derps et autres.

[66] An 1608, les Anonciates son venus de Louvain faire un cloistre à Nivelles.

---

<sup>1</sup> *Sic.* Pour 1603 ?

<sup>2</sup> "1608" barré.

<sup>3</sup> "Anonciates" barré.

## Commentaires

des Guillemins fut déjà fortement endommagé en 1578, lors du premier siège de la ville<sup>1</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 30.

[59] Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la population de Nivelles a tellement diminué que des dix curés de la ville, il n'en existe plus que trois à la direction des paroisses de Notre-Dame, de Saint-Jacques et de Saint-Jean-Baptiste. L'évêque de Namur François de Wallon-Capelle (r. 1580-1592) se vit dans la nécessité de réduire le nombre de paroisses à cinq : les trois que nous venons de citer, accompagnées de Saint-André et Saint-Jean-l'Évangéliste. Les démarches conduisant à cette réforme furent effectivement initiées en 1585, mais c'est l'année suivante que l'évêque prit sa décision<sup>2</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 30-31.

[60] Nous n'avons pas réussi à identifier cet événement. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 31.

[61] Plusieurs auteurs mentionnent cet événement, mais Baudouin des Hayes est probablement leur source<sup>3</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 31.

[62] À partir de 1598, les Franciscains sont appelés "Religieux de la Récollecion" ou plus simplement "Récollets". Ces derniers reçoivent l'autorisation de s'installer au couvent de Nivelles après le chapitre de l'ordre tenu à Liège le 4 octobre 1598. Leur venue s'accompagne de travaux d'aménagement du couvent<sup>4</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 31.

[63] En 1598, grâce au soin du prieur Nicolas Pretherbu, certains bâtiments et l'église des Guillemins furent rebâti<sup>5</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 31.

[64] Bien que les discussions aient commencé les années précédentes, il faut attendre 1605 pour que le séminaire soit inauguré à Nivelles. La dotation de cet établissement posait un problème à l'évêque de Namur François Buisseret (r. 1602-1614). Heureusement, l'abbesse, le chapitre, les chanoinesses, le magistrat et d'autres y pourvurent<sup>6</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p.32.

[65] C'est dès 1614 que les Jésuites s'installent à Nivelles où ils furent autorisés à prêcher et à faire le catéchisme<sup>7</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 33.

[66] En 1607 ou 1608, huit sœurs venues de Louvain fondent le monastère des Annonciades de Nivelles<sup>8</sup>. Mentionné dans les *Antiquitez*, p. 32.

---

<sup>1</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 166 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 49.

<sup>2</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 171 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 51, 108.

<sup>3</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 172 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 113.

<sup>4</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 171-172 ; G.E. SCHONNE, *Nivelles, Les Récollets*, p. 13, 44.

<sup>5</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 172 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 147.

<sup>6</sup> "Documents relatifs à l'histoire du Séminaire" ; F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 162, 177-178 ; G. DETILLEUX, *Le séminaire de Nivelles*.

<sup>7</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 178 ; G. DETILLEUX, *Le séminaire de Nivelles*, p. 10.

<sup>8</sup> M.-E. HENNEAU, "Nivelles et Namur, Deux maisons francophones d'Annonciades" ; M. CARNIER, *De orde van de Allerheiligste Maagd Maria*.

## Bibliographie

"Documents relatifs à l'histoire du Séminaire de Nivelles", in *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3, 1866, p. 421-442.

*Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas, Règne de Charles-Quint (1506-1555)*, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1885.

*Vita Bertuini episcopi et sancti Maloniensis*, éd. par Wilhelm LEVISON, in Bruno KRUSH et Wilhelm LEVISON, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum rerum Merovingicarum*, VII, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1920, p. 177-182.

*De virtutibus, quae facta sunt post discessum beate Geretrudis abbatisse*, éd. par Bruno KRUSCH, in Bruno KRUSCH, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1888, pp. 464-471.

Wilhelm ALTMANN, *Die Urkunden Kaiser Sigmunds (1410-1437)*, 2 vol., Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitäts-Buchhandlung, 1896-1900.

Heinrich APPELT, *Die Urkunden Friedrichs I., 1181-1190*, 5 vol., Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1975-1990.

François BAGUET, "Notice sur un manuscrit comprenant l'histoire des abbesses de Nivelles", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 6, 1843, p. 179-184.

François BAGUET, "Addition à la notice sur un manuscrit contenant l'histoire des abbesses de Nivelles, par Bauduin Des Hayes", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 6, 1843, p. 199-200.

François BAGUET, "Note sur la valeur historique d'un passage de l'Histoire des abbesses de Nivelles, par Baudouin des Hayes", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 15, 1849, p. 275-288.

Sylvain BALAU, "L'organisation paroissiale de la ville de Nivelles au XIII<sup>e</sup> siècle", in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 13, 1902, p. 59-88.

Bernard BARBICHE et Monique CHATENET (éd.), *L'édition des textes anciens, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Études, Loisirs, Patrimoine, 1993.

Serge BOFFA, "Antoine de Bourgogne et le contingent brabançon à la bataille d'Azincourt (1415)", in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 72, 1994, p. 255-284.

Sergio BOFFA, *Warfare in Medieval Brabant, 1356-1406*, Woodbridge, Boydell, 2004.

Sergio BOFFA, "Les mariages de Jeanne de Brabant avec Guillaume de Hainaut et Wenceslas de Bohême (janvier 1331 et décembre 1351/mars 1352)", in Michel PAULY (éd.), *L'héritière, le prince étranger et le pays, Le mariage de Jean l'Aveugle et d'Élisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne*, Luxembourg, 2013, p. 181-207.

Sergio BOFFA, "Les fortifications de la ville de Nivelles vers 1575, Un plan méconnu extrait du *Piante di fortezze d'Italia, d'Ungheria, di Fiandra e di Francia* (Munich, BSB, Ms, Cod. icon. 141)", in *Le Polygraphe*, 3, 2018, p. 5-21.

Paul BONENFANT, "Note sur un passage de la Vie de saint Bertuin de Malonne", in *Études d'histoire & d'archéologie namuroise dédiées à Ferdinand Courtoy*, Namur, Société archéologique de Namur, 1952, p. 185-190.

Harry BRESSLAU et Paul KEHR, *Die Urkunden Heinrichs III.*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1931.



Roger BRUNET, *Généalogie et histoire de la famille de Trazegnies*, 3<sup>e</sup> éd., Trazegnies, Les amis du château de Trazegnies, 2006.

Joseph BUISSERET et Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Quelques chartes extraites des archives de la ville de Nivelles", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> sér., 1, 1891, p. 174-184.

Joseph BUISSERET et Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Cartulaire de Nivelles extrait des archives communales de Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 4, 1894, p. 141-259.

Christophe BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 4 vol., La Haye, Chrétien Van Lom, 1724-1746.

Marc CARNIER, *De orde van de Allerheiligste Maagd Maria of (Franse) Annuntiaten, Monasticon*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 1998 (Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis vóór 1796, 8).

Jean-Marie CAUCHIES, "Liste chronologique des ordonnances de Charles le Hardi, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau pour le comté de Hainaut (1467-1506)", *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, 21, 1986, p. 1-125.

Emmanuel COLLET, *Sainte Gertrude de Nivelles, Culte, Histoire, Tradition*, Nivelles, Comité de sainte Gertrude, 1985.

Marcel COLLET, "Un manuscrit nivellois du XV<sup>e</sup> siècle", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 11, 1926, p. 29-92 [édition du *Maemorale*].

Emond DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. par Pierre-François-Xavier DE RAM, 4 vol., Bruxelles, Hayez, 1854-1860.

Blanche DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions culture et civilisation, 1978.

Georges DESPY, "La "Grande peste noire de 1348" a-t-elle touché le roman pays de Brabant ?", in *Centenaire du séminaire d'histoire médiévale de l'Université libre de Bruxelles : 1876-1976*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1977, p. 195-217.

G. DETILLEUX, *Le séminaire de Nivelles (1605-1658), Notice historique*, Louvain, Imprimerie Nova et Vetera, 1931 (tiré-à-part des *Collectanea Mechliniensia*).

Iacobus DE VITRIACO, *Vita Marie de Oegnies, Thomas Cantipratensis, Supplementum*, éd. par Robert Burchard Constantijn HUYGENS, Turnhout, Brepols, 2012.

[Jacques DE VITRY], *Vie de Marie d'Oignies par Jacques de Vitry. Supplément par Thomas de Cantimpré*, trad. par André WANKENNE, Namur, Société des études classiques, 1989.

Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1985.

M. DILLO, G.A.M. VAN SYNGHEL et E.T. VAN DER VLIST, *Oorkondenboek van Noord-Brabant, II, De heerlijkheden Breda en Bergen op Zoom, Eerste stuk (709-1288)*, La Haye, Instituut voor Nederlandse Geschiedenis, 2000.

Wolfgang D. Fritz, *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, Elfter Band, Dokumente zur Geschichte des deutschen Reiches und seiner Verfassung, 1354-1356*, Weimar, Hermann Böhlau Nachfolger, 1878-1992.

Louis-Prosper GACHARD, "Trois lettres de la duchesse Jeanne de Brabant à l'abbesse de Nivelles, au sujet de la guerre qu'elle soutenait contre le duc de Gueldre", in *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles*, 10, 1843, p. 46-48.

Louis-Prosper GACHARD et Charles PIOT, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, 4 vol., Bruxelles, F. Hayez, 1876-1882.

Léopold GÉNICOT, "Monastères et principautés en Lotharingie du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle", in Léopold GÉNICOT, *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, p. 59-139.

Robert HANON DE LOUVET, "À propos des fortifications de Nivelles et d'un récent ouvrage", in Robert HANON DE LOUVET, *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, Première série, Gembloux, J. Duculot, 1948, p. 47-73.

Marie-Élisabeth HENNEAU, "Nivelles et Namur, Deux maisons francophones d'Annonciades aux Pays-Bas méridionaux (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)", in Dominique DINET, Pierre MORACCHINI et sœur Marie-Emmanuel PORTEBOS (éd.), *Jeanne de France et l'Annonciade*, Paris, Cerf, 2004, p. 205-222.

Myriam HERBECQ et Philippe GODDING, "Les ordonnances concernant la ville de Nivelles au Moyen Âge (13<sup>e</sup> siècle-1531)", in *Bulletin de la Commission Royale pour la Publication des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, 36, 1994, p. 1-114.

Jean-Jacques HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1952.

Jean-Jacques HOEBANX, "Abbaye de Nivelles", in *Monasticon belge, Tome IV, Province de Brabant, Premier volume*, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1964, p. 269-303.

Philippus JAFFÉ, *Regesta pontificum romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 2<sup>e</sup> éd., I, Leipzig, Veit et comp., 1885.

Kurt-Ulrich JÄSCHKE et Peter THORAU, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII., 1273-1313, Vierte Abteilung: Heinrich VII., 1288/1308-1313, 1. Lieferung: 1288/1308-August 1309*, Vienne, Böhlau Verlag, 2006.

Charles KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires & administratives du Brabant & les officiers placés à leur tête par les ducs antérieurement à l'avènement de la Maison de Bourgogne (1406)*, Bruxelles, Palais des académies, 1949.

René LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)", in *Annales de la Société d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, 25, 1985, p. 79-98.

François LE BON, "Nivelles, ses fortifications et les sièges que cette ville a soutenus", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 4, 1894, pp. 261-347.

François LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles, et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, F. Cuisenaire, 1848.

Aubertus MIRAEUS et Joannes Franciscus FOPPENS, *Opera diplomatica et historica...*, 4 vol., Louvain - Bruxelles, 1723- 1748.

Henri Guillaume Arnaud OBREEN, *Oorkondenboek Holland-Zeeland tot het einde van het Hollandsche huis (1299)*, 2<sup>e</sup> éd., 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1937.

Jules PLUMET, *Les seigneurs de Trazegnies au Moyen Âge, Histoire d'une célèbre famille noble du Hainaut, 1100-1550*, Mont-Sainte-Geneviève (Buvrinnes), Chez l'auteur, 1959.

Edmond POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, in *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 31, Bruxelles, 1863.

Johannes RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern)*, 2 vol., Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1933-1934.

Vincenz SAMANEK, *Die Regesten des Kaiserreiches unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII., 1273-1313, Zweite Abteilung, 3. Lieferung*, Innsbruck, Universitäts-Verlag Wagner, 1948.

Theodor SCHIEFFER, *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, Berlin, Weidmannsche Verlagsbuchhandlung, 1960.

G.-E. SCHONNE, *Nivelles, Les Récollets, Six siècles de présence franciscaine*, Nivelles, Havaux, 1980.

Iacobus SCHWALM, *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, IV., Inde ab a. MCCXCVIII usque ad a. MCCCXIII, Pars I.*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1906.

Jules TARLIER et Alphonse WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Ville de Nivelles*, Bruxelles, A. Decq, 1862.

Honoré-François-Joseph TRICOT, *Histoire chronologique de la ville de Nivelles, capitale du Wallon-Brabant, depuis son origine jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, Rédigée par H.F. Txxxx, natif de ladite ville*, 3 vol. [Manuscrit conservé au Musée communal d'archéologie, d'art et d'histoire de Nivelles].

Fulgence THYRION, *Histoire de l'Ordre Franciscain de l'Immaculée Conception (ou des Religieuses Conceptionnistes) en Belgique précédée d'un aperçu sur les travaux des Frères Mineurs pour la défense de la Conception Immaculée de la Vierge Marie*, Namur, Wesmael-Charlier, 1909.

Ria VAN BRAGT, *De Blijde Inkomst van de Hertogen van Brabant Johanna en Wenceslas (3 januari 1356), Een inleidende studie en tekstuitgave*, Louvain, Nauwelaerts, 1956.

Herman VANDER LINDEN, *Itinéraire de Charles, Duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1936.

Hans VAN WERVEKE, *De zwarte dood in de zuidelijke Nederlanden (1349-1351)*, Bruxelles, Palais des académies, 1950.

Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duché de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, 3 parties, Bruxelles, Archives générales du royaume, 1910-2018.

Françoise VIELLIARD et Olivier GUYOTJEANNIN, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, Fascicule I : Conseils généraux*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014.

Dietrich VON GLADISS et Alfred GAWLIK, *Die Urkunden Heinrichs IV.*, I, Berlin, Weidmannschen Verlagsbuchhandlung, 1941.

Emil VON OTTENTHAL et Hans HIRSCH, *Die Urkunden Lothars III und der Kaiserin Richenza*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1927.

Theodor VON SICKEL, *Die Urkunden Konrad I., Heinrich I. und Otto I.*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1879-1884.

Alphonse WAUTERS, *Le duc Jean I<sup>er</sup> et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294)*, Bruxelles, Librairie polytechnique De Decq, 1862.

Alphonse WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant de l'histoire de la Belgique, Tome V., (1251-1279)*, Bruxelles, F. Hayez, 1877.

Mathias Joseph WOLTERS, *Codex diplomaticus lossensis ou Recueil et analyse de chartes servant de preuves à l'histoire de l'ancien comté de Looz*, Gand, F. et E. Gyselynck, 1849.

Léon ZYLBERGELD, "L'initiative communale dans l'organisation défensive et les institutions militaires des villes en Brabant au Moyen Âge", in *L'Initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime), 11<sup>e</sup> Colloque international, Spa, 1-4 sept. 1982, Actes*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1984, p. 287-376.

## À propos de l'attribution d'œuvres nivelloises aux sculpteurs Borman

### Introduction

En 2019, nous avons pu découvrir, au M-Museum de Louvain, une exposition consacrée aux Borman, l'une des plus grandes familles de sculpteurs bruxellois active de la fin XV<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. À cette occasion, l'institution a publié une monographie comprenant un important catalogue d'œuvres pouvant leur être attribuées<sup>1</sup>. Parmi celles-ci, une quinzaine de statues et reliefs ont été réalisés pour le chapitre de Nivelles et sont aujourd'hui conservés au Musée communal ou dans la collégiale Sainte-Gertrude. Pour la plupart, cette attribution est inédite et vient confirmer la qualité et la valeur du patrimoine artistique nivellois.

Cette publication constitue une nouvelle référence pour l'histoire de l'art médiéval tardif à Nivelles et pour l'étude des sculptures du Musée en particulier. C'est pourquoi il nous a semblé opportun de proposer à nos lecteurs un résumé du contenu de cet ouvrage. Après un rapide survol historique et historiographique du sujet, nous nous intéresserons plus particulièrement aux propos de Michel Lefftz qui tente de déterminer les critères stylistiques propres à chaque sculpteur afin de pouvoir identifier leur production. En fonction des informations présentes dans l'ouvrage, nous ferons le point sur les œuvres nivelloises et sur leur place dans la production générale des Borman.

### La dynastie Borman

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historien et archiviste de la ville de Louvain Edward van Even inventorie et publie de nombreux actes issus des archives municipales. Certains de ces documents révèlent l'importance de plusieurs sculpteurs nommés Borman dans le milieu artistique de Louvain aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Intéressé par le sujet, il effectue le premier travail de recherche et de compilation autour de Jan (II) Borman et de son fils Pasquier. Ses travaux sont complétés dans les années 1930 par plusieurs découvertes dans les fonds d'archives des confréries et du CPAS de Bruxelles. Toutes ces données ont ensuite été exploitées, entre autres, par le comte Joseph de Borchgrave d'Altena qui a publié, dans les années 1930 à 1960, de nombreux articles sur la sculpture gothique tardive brabançonne. En 1983, Brigitte D'Hainaut-Zveny synthétise toutes les données biographiques dans son *Crayon généalogique* de la dynastie Borman. Aujourd'hui encore, de nouvelles données apparaissent et viennent compléter nos connaissances, comme le montre l'article de Claire Dumortier.

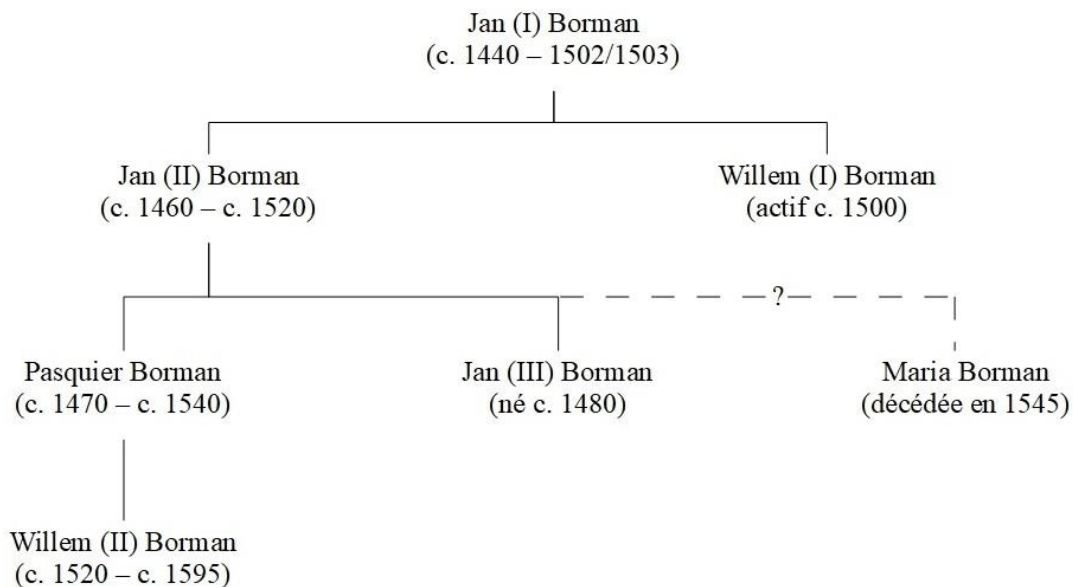
Grâce au travail de ces chercheurs, nous pouvons mieux appréhender la biographie et la production des Borman. À ce jour, les historiens de l'art ont identifié sept sculpteurs répartis sur quatre générations et actifs durant plus d'un siècle : Jan (I) (c. 1440-1502/1503), Jan (II) (c. 1460-c. 1520), Willem (I) (actif c. 1500), Pasquier (c. 1470-c. 1540), Jan (III) (né c. 1480), Maria (décédée en 1545) et Willem (II) (c. 1520-c. 1595) (**ill. 1**). Ils travaillaient vraisemblablement ensemble au sein d'un atelier familial d'abord à Louvain, puis à Bruxelles. Les contrats et livres de comptes permettent d'identifier certaines œuvres et attestent de fréquentes collaborations familiales. Toutefois, certaines difficultés subsistent. Les dates de naissances et de décès ne sont généralement pas connues. Les informations datées concernent le plus souvent une inscription dans une guilde, une commande ou un paiement, desquelles on ne peut déduire qu'une période et un lieu d'activité. À cela s'ajoute la difficulté d'identifier les personnes mentionnées. En effet, sur sept sculpteurs, trois se prénomment Jan. Or, les documents ne précisent pas de quel Jan il s'agit. La différenciation par un chiffre joint au prénom de l'artiste est un concept moderne. Enfin, la recherche se heurte aux différentes

---

<sup>1</sup> M. DEBAENE (éd.), *Borman*. Un compte rendu de l'ouvrage est proposé dans ce numéro du *Polygraphe*.

graphies rencontrées (*Jan, Janne, Johannes, Borman, Borreman*) et au fait que le nom Jan Borman est relativement commun et fréquent dans les archives de Louvain et de Bruxelles.

L'étude des archives confirme que les Borman ont eu une place prépondérante dans le milieu de la sculpture brabançonne pendant plus d'un siècle. Malgré cela, leur production est mal connue, en dehors de quelques œuvres signées et d'autres mentionnées dans les archives ; d'où l'intérêt de l'étude stylistique de Michel Lefftz.



III. 1 Généalogie de la famille Borman d'après M. Debaene

## Approche stylistique et attribution par sculpteur

### *Le style Borman*

Le comte Joseph de Borchgrave d'Altena fut l'un des premiers à avoir synthétisé les caractéristiques de la sculpture dans nos régions à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Elle se distingue par un rendu réaliste des personnages, animés par des expressions tourmentées et pathétiques. Les drapés tombent en formant des plis anguleux et les mouvements, d'abord saccadés, tendent à s'assouplir. Au sein de cette tradition, les Borman vont développer un style d'excellence qui va dominer le paysage de la sculpture brabançonne pendant plus d'un siècle. Les modèles, les inventions, les formules esthétiques qu'ils mettent au point vont influencer les autres ateliers.

S'il est possible de reconnaître le style brabançon et d'attribuer quelques œuvres au "groupe Borman", la constitution d'un *corpus* par sculpteur est bien plus délicate. Comme nous l'avons vu précédemment, la famille Borman compte sept membres dont trois se prénomment Jan. Ils travaillent ensemble et s'inscrivent dans une tradition où les formules de l'un sont reprises par les autres. Afin d'ordonner cette production, Michel Lefftz va regrouper et comparer des dizaines d'œuvres pour créer des séquences chronologiques qui permettent d'étudier l'évolution du style et tenter de différencier les mains. Pour démarrer ce travail, l'auteur ne peut compter que sur quatre œuvres signées et une quarantaine d'autres, mentionnées dans les archives, mais dont la plupart ont disparu. L'analyse stylistique s'appuie sur plusieurs critères. Tout d'abord, la posture du corps, c'est-à-dire la manière dont celui-ci occupe l'espace par sa position et ses gestes. Ensuite, le traitement et l'agencement du drapé qui, loin de se limiter à

un rôle purement esthétique, fait partie intégrante de la composition générale de l'image. Enfin, le rendu de l'anatomie, en particulier le visage et les cheveux.

En termes de composition générale, l'auteur note une évolution dans la conception même de la statuaire. Les œuvres les plus anciennes sont conçues selon une approche faciale typique de l'art médiéval. Cela signifie que la posture du corps et l'arrangement des drapés sont traités face par face, presque indépendamment l'une de l'autre. Ce n'est qu'à partir de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance que les artistes vont donner à leurs statues une posture qui se déploie réellement dans l'espace. Cette évolution passe, entre autres, par la gestion du drapé qui effectue la transition entre les différents plans, créant ainsi un ensemble plus dynamique. Ce changement s'amorce avec Jan (II) et va atteindre son apogée sous le ciseau de Pasquier, très ouvert au goût de la Renaissance.

### *Jan (I) Borman*

La production de Jan (I) peut se classer en trois phases : le temps de l'expérimentation, la maturité artistique et l'époque des chefs-d'œuvre. Durant la première période, il travaille beaucoup sur le rendu anatomique afin d'améliorer le réalisme de ses sculptures. Il se concentre notamment sur le travail des cheveux et des barbes. La morphologie des visages est relativement constante : petit avec un nez long et fin, la bouche fermée ou légèrement ouverte avec une mise en évidence des coins de la bouche et du pli naso-labial. Les yeux sont en amande et la paupière est marquée pour renforcer le regard et contrebalancer l'absence de cils. Deux séries de *Vierge à l'enfant* et de *Christ de pitié* illustrent, entre autres, ce travail de recherche.

À partir des années 1470, la production de Jan (I) entre dans une phase de maturité artistique qui s'exprime par une grande créativité dans la composition et une virtuosité technique. L'artiste travaille également sur la relation entre le corps et le drapé. En moulant le vêtement sur les membres ou en laissant voler le tissu librement, il explore de nouvelles possibilités expressives. Il développe aussi de nouveaux types de coiffures, en vagues entremêlées ou en épaisses mèches terminées par des boucles, qui donnent davantage de vie à la chevelure. Dans les retables, l'individualisation des personnages (physionomie, costumes, traitement de cheveux, etc.) augmente l'impression de réalisme des scènes. Ce haut niveau de maîtrise est illustré par le *Monument funéraire d'Isabelle de Bourbon* conservé dans la cathédrale Notre-Dame d'Anvers, la statue de *saint Jacques le Majeur* de l'église éponyme à Louvain ou encore le relief de la *Lamentation*, dite d'Arenberg, du Detroit Institute of Art.

La dernière période de Jan (I) se caractérise par une impressionnante maîtrise et un haut niveau d'aboutissement dans l'application des différentes formules qu'il a développées et qui donnent naissance à de véritables chefs-d'œuvre tels que le *Monument funéraire de Marie de Bourgogne* dans l'église Notre-Dame à Bruges, dont le modèle en bois fut répliqué en bronze par le fondeur Renier Van Thienen, la statue de *Marie-Madeleine* du Musée de Cluny ou le fameux retable de *Saint-Georges*, réalisé en collaboration avec son fils Jan (II), provenant de l'ancienne chapelle Notre-Dame-hors-les-murs de Louvain.

Une œuvre du Musée communal de Nivelles est attribuée à Jan (I). Il s'agit d'un *buste d'évêque*<sup>1</sup> coiffé d'une mitre richement décorée (ill. 2). L'œuvre de 44 cm de haut est en chêne et conserve des traces de polychromie. Le visage, traité avec beaucoup de réalisme, présente les caractéristiques énoncées par Michel Lefftz. On apprécie tout particulièrement le travail des rides au coin des yeux et les plis autour de la bouche et du nez. La faible inclinaison de la tête et les plis des fanons de la mitre tombant sur les épaules suffisent à rompre le caractère statique

---

<sup>1</sup> Nivelles, Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, inv. n° SUB.023 ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 193, n° 36.



de l'œuvre. Michel Lefftz date ce buste des années 1480-1500, rabaisant de peu la datation proposée par Robert Didier en 1973 (1510-1520)<sup>1</sup>.



**III. 2 Jan (I) Borman, *Buste d'évêque*, 1480-1500  
(Nivelles, Musée communal)**

---

<sup>1</sup> R. DIDIER, "Contribution à l'étude de la sculpture gothique", p. 163.

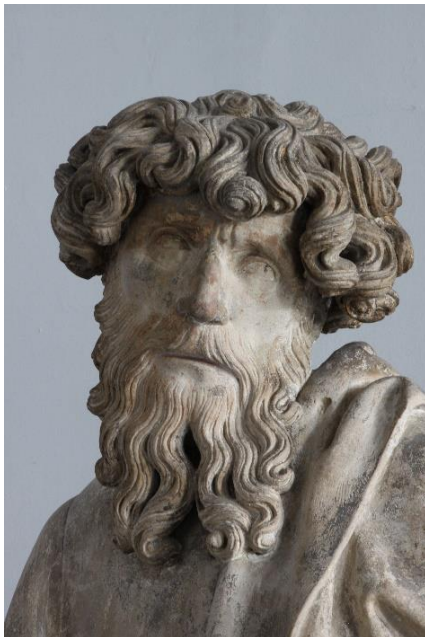


## Jan (II) Borman

Jan (II) est sans doute le plus connu et le plus renommé de la famille Borman. Engagé dans la guilde des sculpteurs de Bruxelles en 1479, il est qualifié, dans un contrat de 1513, de "plus grand maître sculpteur"<sup>1</sup>.

Alors que le corpus des œuvres attribuées à Jan (I) ne compte que des sculptures en bois, les premières œuvres attribuées à Jan (II) sont des statues en pierre. Cela semble indiquer une réalité bien concrète qui est celle de la diversification des activités de l'atelier Borman dans lequel père et fils travaillent ensemble. Les premières œuvres de Jan (II) sont d'ailleurs assez proches des modèles créés par son père, surtout dans le traitement de l'anatomie et des cheveux, mais le sculpteur va progressivement évoluer vers un style plus personnel. Le changement se marque surtout dans la composition générale et la profondeur du relief. Il abandonne progressivement l'approche frontale de la statuaire pour une conception plus dynamique de la figure, rendue possible grâce au travail du drapé. Cette nouvelle manière d'occuper l'espace a des implications directes sur la posture du corps dont les mouvements s'assouplissent.

Michel Lefftz pointe plusieurs ensembles qui attestent de l'émergence du nouveau style de Jan (II). La série des quatre apôtres conservés au Musée communal de Nivelles<sup>2</sup> illustrent bien cette évolution. Ces sculptures en calcaire d'environ 150 cm de haut proviennent vraisemblablement de l'ancien jubé de la collégiale Sainte-Gertrude et sont datées des années 1470-1480. *Saint Pierre*, qui n'est pas attribué à Jan (II) mais à un collaborateur d'atelier moins expérimenté, est encore très statique. Sa posture droite et rigide est accentuée par des plis verticaux et parallèles. La figure de *saint Jean* tend à se libérer. Le drapé est plus souple et laisse apparaître un mouvement de la jambe gauche vers l'avant. Mais ce sont surtout *saint André* et *saint Paul* (ill. 4) qui se distinguent par la grande plasticité du drapé qui leur confèrent une dynamique et une présence particulière. À la posture s'ajoute le réalisme des visages dont l'expression tourmentée est particulièrement importante chez *saint André* (ill. 3). La chevelure, en masse de mèches épaisses et bouclées, semble encore héritée de Jan (I) mais est traitée avec une plus grande plasticité.



III. 3 Jan (II) Borman, *Saint André*, détail du visage  
1470-1480  
(Nivelles, Musée communal)

<sup>1</sup> "(...) ende dat hij die beste meester beeldesnydere es (...)". Bruxelles, Archives Générales du Royaume, Chambre des Comptes, n° 27.397, 1<sup>er</sup> compte, fol. 8.

<sup>2</sup> Nivelles, Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, inv. n° SUP.026 à SUP.029 ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 206-208, n° 66-69.



**III. 4** Jan (II) Borman, *Saint Paul*  
1470-1480  
(Nivelles, Musée communal)

La virtuosité de Jan (II) s'affirme davantage dans sa production de statues en bois. Parmi ses plus belles réalisations, citons un *saint Hubert* conservé au M-Museum de Louvain, la *sainte Gertrude* de l'église éponyme à Etterbeek et le calvaire de l'église Saint-Pierre de Louvain. La composition, le réalisme des visages, l'intensité des expressions et le traitement du drapé font

de ces créations des chefs-d'œuvre qui ont valu à Jan (II) sa réputation de plus grand sculpteur de Bruxelles. Enfin, quelques monuments en relief peuvent être attribués à Jan (II) ou à son fils Pasquier dont on connaît mal les œuvres de jeunesse. Parmi ceux-ci, le *Mémorial des abbesses Isabelle et Christine de Franckenberg* conservé au Musée communal<sup>1</sup> (III. 5). Ce relief funéraire était à l'origine encastré dans un pilier de la nef de la collégiale Sainte-Gertrude. Enlevé lors des transformations du XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut redécouvert en 1912 dans une maison attenante à la collégiale. Acquis en 1922 par la ville de Nivelles, il fut exposé dans le cloître avant de rejoindre les salles du Musée communal pour son inauguration en 1956<sup>2</sup>. Le relief montre deux abbesses, avec crosse et phylactère, agenouillées de part et d'autre d'un autel sur lequel est posée une statue de la Sainte Trinité. Derrière l'abbesse de droite, se tient une chanoinesse agenouillée tenant elle-aussi un phylactère. La qualité d'exécution et le style des drapés incitent Michel Lefttz à le dater des années 1500-1525<sup>3</sup>.



III. 5 Jan (II) ou Pasquier Borman, *Mémorial d'Isabelle et Christine de Franckenberg*, c. 1500 (Nivelles, Musée communal)

Toujours à Nivelles, l'auteur attribue à Jan (II) le *saint Antoine*<sup>4</sup>, conservé à la collégiale Sainte-Gertrude, dont le faciès rappelle le *saint Paul* du Musée communal. Deux autres statues

<sup>1</sup> Nivelles, Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, inv. n° SUP.018 ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 222, n° 110.

<sup>2</sup> R. DIDIER, "Contribution à l'étude de la sculpture gothique", p. 159.

<sup>3</sup> Notons que Robert Didier et Douglas Brine datent le même monument des années 1440, peu avant ou peu après le décès de Christine de Franckenberg survenu en 1442. R. DIDIER, « Contribution à l'étude de la sculpture gothique », p. 159 ; D. BRINE, *Pious Memories*, p. 150.

<sup>4</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 209, n° 70.

présentes dans la collégiale, *saint Amand*<sup>1</sup> et *saint Feuillien*<sup>2</sup>, sont attribuées à des collaborateurs.

### *Pasquier Borman*

Pasquier est enregistré comme membre de la guilde des sculpteurs de Bruxelles dès 1492, mais sa première œuvre connue par les archives est un retable pour la chapelle Saint-Éloi à Bruxelles, en 1510, en collaboration avec son père Jan (II). Nous connaissons deux œuvres signées par l'artiste : le retable des *Saint-Crépin et Crépinien* dans l'église Sainte-Waudru d'Henrentals et une statue en bois de *saint Paul* provenant d'une collection privée. Mais la carrière de Pasquier va surtout être marquée par sa participation, entre 1513 et 1522, au côté de son père et de son frère Jan (III), au vaste programme décoratif du monastère royal de Brou (France). La vingtaine de statues et statuette, réparties sur les trois monuments funéraires de Philibert II de Savoie, de Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche ainsi que sur le retable des *Sept joies de la Vierge*, présentent toutes les caractéristiques du style Borman<sup>3</sup>.

Le style de Pasquier s'inscrit dans la continuité de celui de Jan (II). De ce fait, ses premières œuvres sont difficiles à distinguer des dernières de son père, si ce n'est par une particularité dans le traitement des yeux qui sont plus globuleux et surmontés par une large paupière. Pasquier réutilise les formules mises en œuvre depuis deux générations, mais de manière plus sophistiquée. Cette virtuosité se reflète non seulement dans la statuaire de Brou mais aussi dans le magnifique calvaire de l'église Notre-Dame d'Alsemberg où l'expression des figures crée une émotion d'une rare intensité.

Tout comme son père, Pasquier a travaillé pour le chapitre de Nivelles. Il y réalise un calvaire (c. 1500), aujourd'hui conservé au Musée du Louvre<sup>4</sup>, mais qui se dressait probablement au-dessus du jubé dans la collégiale Sainte-Gertrude. L'étude de cet ensemble montre que l'artiste reprend le modèle du calvaire de l'église Saint-Pierre de Louvain (de Jan (II)), mais en renforçant l'expression pathétique des personnages. On lui doit également la *Vierge de l'Annonciation*<sup>5</sup> (1500-1520) dont le drapé est comparable à celui que l'on retrouve dans la statuaire de Brou<sup>6</sup>. Une dernière œuvre nivelloise pourrait être attribuée à Pasquier : un *Christ portant la croix*<sup>7</sup> (c. 1530) dont l'attribution est basée sur une comparaison avec le retable de la *Passion du Christ et de la vie de saint Denis de Paris* de l'église Saint-Denis à Liège, pour lequel la participation de Pasquier doit encore être confirmée.

### *Jan (III) Borman*

Jan (III) apparaît dans les registres de la guilde des sculpteurs de Bruxelles en 1499, sept ans après son frère Pasquier. La collaboration avec ce dernier est attestée pour les sculptures du monastère royal de Brou ainsi que pour le retable de la *Passion du Christ* dans l'église Sainte-Marie de Güstrow (Allemagne), œuvre signée par Jan (III).

Sa personnalité artistique montre un grand conservatisme par rapport à la production de ses prédécesseurs. Michel Lefftz lui attribue plusieurs statues de vierges et de saints notamment à Halle, Alsemberg et Nivelles où un *saint Laurent*<sup>8</sup> et une *sainte Gertrude*<sup>9</sup> pourraient être de

<sup>1</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 209, n° 72.

<sup>2</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 209, n° 73.

<sup>3</sup> M. LEFFTZ, "Contribution à l'étude de la petite statuaire de Brou".

<sup>4</sup> Paris, Musée du Louvre, inv. RF.822 ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 230, n° 129.

<sup>5</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 238, n° 142.

<sup>6</sup> M. LEFFTZ, "Contribution à l'étude de la petite statuaire de Brou", p. 91-94.

<sup>7</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 256, n° 191.

<sup>8</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 209, n° 71.

<sup>9</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 209, n° 74.



sa main. Toutes ces œuvres révèlent un style comparable, bien exécutées mais sans la virtuosité de Jan (II) ou de Pasquier.

Jan (III) semble avoir produit une grande quantité de retables dont beaucoup se trouvent en Suède ; ce qui témoigne de l'importance du commerce en Mer Baltique. L'analyse stylistique montre une perte graduelle de qualité et une simplification de la composition, probable conséquence d'une production plus intensive. Par ailleurs, la diversification des mains confirme l'accroissement du nombre de collaborateurs.



III. 6 Jan (III) Borman, *Christ au jardin des oliviers*, c. 1525  
(Nivelles, Musée communal)

À côté des sculptures en bois, Jan (III) semble avoir dirigé la production de monuments funéraires ou votifs en pierre dont deux, datés vers 1525, sont conservés à Nivelles. Le premier, au Musée communal, est un relief du *Christ au jardin des oliviers*<sup>1</sup> (III. 6). De provenance incertaine, il fut donné au Musée par un particulier en 1941 mais pourrait faire partie des nombreux monuments funéraires retirés de la collégiale Sainte-Gertrude lors des transformations du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le second représentant un *Calvaire avec saint Jacques et sainte Gertrude*<sup>2</sup> est situé dans la collégiale. Les deux accusent une composition relativement simple et un style plutôt schématique.

<sup>1</sup> Nivelles, Musée Communal d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, inv. n° SUP.021 ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 272, n° 232.

<sup>2</sup> Nivelles, collégiale Sainte-Gertrude ; M. DEBAENE (éd.), *Borman*, p. 272, n° 233.

## *Maria Borman*

Les archives de la confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs de Bruxelles mentionnent une certaine Maria Borman désignée comme sculpteur à sa mort en 1545. Elle est vraisemblablement liée aux autres sculpteurs mais il est actuellement difficile d'identifier ses œuvres. Toutefois, Michel Lefftz pointe un certain nombre de retables qui présentent les caractéristiques générales des Borman avec quelques particularités stylistiques qui semblent constituer un ensemble cohérent et qui pourrait correspondre à la production de Maria.

## **Conclusion**

La monographie dirigée par Marjan Debaene et en particulier l'analyse stylistique de Michel Lefftz enrichissent nos connaissances sur plusieurs œuvres conservées au Musée communal et à la collégiale de Nivelles. Le catalogue comprend seize œuvres liées au chapitre de Sainte-Gertrude. Sept sont conservées au Musée communal, huit à la collégiale et une au Musée du Louvre à Paris. L'existence de ces œuvres n'est pas inédite -la plupart ont déjà été citées et décrites comme exemple du gothique tardif brabançon- mais cette nouvelle publication va plus loin en les attribuant aux Borman sur base de critères stylistiques.

Comme nous l'avons souligné dans notre compte-rendu, nous regrettons que, par manque de place, Michel Lefftz n'ait pu développer son argumentaire d'attribution. Il va de soi que nous suivrons avec une grande attention et beaucoup d'intérêt les futures recherches sur le sujet.

Fabien Pecheur

## **Bibliographie**

Douglas BRINE, *Pious Memories. The Wall-Mounted Memorial in the Burgundian Netherlands*, (Studies in Netherlandish Art and Cultural History, 13), Leiden, Brill, 2015.

Marjan DEBAENE (éd.), *Borman. A Family of Northern Renaissance Sculptors*, Londres-Turnhout, Harvey Miller Publishers, 2019.

Robert DIDIER, "Contribution à l'étude de la sculpture gothique tardive dans le Brabant méridional", in *Annales de la Société d'Archéologie de Nivelles*, 22, 1973, p. 89-190.

Michel LEFFTZ, "Contribution à l'étude de la petite statuaire de Brou : entre France et anciens Pays-Bas", in Gaëtane MAËS et Jan BLANC (éd.), *Les échanges artistiques entre les anciens Pays-Bas et la France, 1482-1814*, (Actes du colloque tenu à Lille, 28-30 mai 2008), Turnhout, Brepols, 2010, p. 91-102.

## **Regards sur les armoiries de Nivelles**

### **Première partie - Les sceaux et les armoiries du chapitre de Sainte-Gertrude**

#### **Introduction**

De nos jours, les armoiries du chapitre et de la ville sont considérées comme des reliquats du passé. Elles ont non seulement perdu leur utilité, mais aussi leur sens. C'est dommage car leur histoire reflète de manière édifiante l'histoire de la cité aclone. Dans le présent travail, nous tenterons de montrer le rôle important joué par les armoiries dans la société d'Ancien Régime.

Doit-on rappeler que la ville est issue du chapitre de Sainte-Gertrude, une institution religieuse séculaire et, qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, trois autorités se partagent, pour ne pas écrire se disputent, les différents niveaux de pouvoir à Nivelles : l'abbesse, le magistrat urbain et le duc de Brabant ? Voilà néanmoins le cadre de notre enquête.

S'il nous est possible de faire l'économie de l'étude des armoiries de la Maison de Brabant, car le sujet a déjà été approfondi<sup>1</sup>, et des armes personnelles des abbesses, car celles-ci ne concernent pas directement Nivelles, le sujet reste très vaste. C'est pourquoi, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les armoiries du chapitre. Une autre étude sera consacrée aux armes de la ville.

Il n'est guère aisé de définir la notion d'armoiries au Moyen Âge. Parmi les définitions les plus satisfaisantes, retenons la suivante : "Ce sont des emblèmes en couleurs, propres à une famille, à une communauté ou, plus rarement, à un individu, et soumis dans leur disposition et dans leur forme à des règles spéciales, qui sont celles du blason. Certains caractères distinguent nettement les armoiries du Moyen Âge des emblèmes préexistants. Servant le plus souvent de signes distinctifs à des familles, à des groupes de personnes unies par les liens du sang, elles sont en général héréditaires. Les couleurs dont elles peuvent être peintes n'existent qu'en nombre limité. Enfin, elles sont presque toujours représentées sur un écu."<sup>2</sup>

Les armoiries apparaissent en Occident au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'évolution de l'équipement militaire rend méconnaissable les combattants. Ces derniers prennent alors l'habitude de peindre sur la surface de leur bouclier des figures géométriques, animales ou florales permettant de les reconnaître et de les distinguer des autres guerriers. C'est à partir du moment où l'utilisation de ces figures devient constante chez un personnage et quand des règles précises interviennent dans leur représentation que nous pouvons véritablement parler d'armoiries.

Entre Meuse et Loire, d'abord réservées aux princes et aux grands feudataires (c. 1150), les armoiries sont ensuite adoptées par les chevaliers bannerets (1160-1200), par les simples chevaliers (1180-1220) et par les petits nobles non-chevaliers et les écuyers (1220-1260). Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'usage des armoiries s'étend à toutes les classes sociales. Nous voyons des femmes, des ecclésiastiques, des bourgeois, des artisans et même, dans certaines régions, des paysans en posséder. Les villes, les corps de métiers, les communautés religieuses, les administrations et les institutions n'échappent pas à cette pratique car les armoiries revêtent un rôle très important

---

<sup>1</sup> En dernier lieu, voir R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, I-1, p. 247-331.

<sup>2</sup> R. MATHIEU, *Le système héraldique français*, p. 13, cité dans M. PASTOUREAU, *Les armoiries*, p. 21.

au Moyen Âge. Présent sur de nombreux objets, il ne s'agit pas seulement d'un simple ornement décoratif. Il s'agit aussi d'un moyen de se faire connaître ou reconnaître et d'une marque de propriété.

La science qui a pour objet l'étude des armoiries s'appelle l'héraldique. Elle utilise principalement deux sources distinctes : les armoriaux et les sceaux. Dans notre cas, l'armorial, un recueil d'armoiries, est peu utile<sup>1</sup>. Les informations qui s'y trouvent sont bien moins explicites que celles que nous pouvons récolter grâce à l'étude des sceaux.

Les monnaies anciennes ne nous seront pas beaucoup plus utiles. En effet, les deniers des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles portent parfois des emblèmes protohéraldiques, mais leur frappe est bien trop distante de la création des armoiries du chapitre (début XVII<sup>e</sup> s.) pour qu'elles aient été une source d'inspiration. Leur influence sur la conception des premiers sceaux n'est cependant pas à négliger<sup>2</sup>.

Nous nous concentrerons donc sur les sceaux. Après tout, ces derniers furent non seulement un élément déterminant dans la formation des premières armoiries, mais aussi le principal agent de leur diffusion tant dans l'espace social que dans l'espace géographique<sup>3</sup>.

Les définitions du sceau sont aussi nombreuses qu'il existe d'ouvrages traitant de sigillographie. Retenons la définition suivante, simple, générale et concise. Le sceau est "une empreinte obtenue sur un support par l'apposition d'une matrice présentant des signes propres à une autorité ou à une personne physique ou morale"<sup>4</sup>. Il est l'image de son titulaire, la représentation symbolique qui permet à ce dernier d'affirmer son prestige et sa condition sociale.

Le sceau a plusieurs fonctions. Trois d'entre-elles méritent notre attention : affirmer la propriété, authentifier un acte et clore un document afin d'en garantir l'intégrité ou le secret. C'est pourquoi, nous compléterons notre première définition en considérant que le sceau est "l'*imago* du sigillant, c'est à dire son image personnelle, celle à qui il transmet son *auctoritas*, celle qui juridiquement le représente et le prolonge, l'emblématise et le symbolise, elle est à la fois lui-même et le double de lui-même."<sup>5</sup>

C'est pourquoi l'usage du sceau se répand aussi rapidement dans une grande partie de l'Occident. Il est tout d'abord un monopole royal ou impérial. Mais dès le courant du X<sup>e</sup> siècle, il fait son apparition dans les chancelleries ecclésiastiques de Lotharingie et de Germanie. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, c'est au tour des évêques et des grandes abbayes d'en faire usage. C'est encore à cette époque que les premiers princes adoptent cette pratique. Au XII<sup>e</sup> siècle, la classe seigneuriale les imite. À partir des années 1170-1180, les premiers sceaux urbains font leur apparition. Finalement, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'utilisation du sceau se propage à l'ensemble de la société.

---

<sup>1</sup> Sur les armoriaux, voir J.-B. DE VAIVRE, "Orientations pour l'étude et l'utilisation des armoriaux" ; M. PASTOUREAU, *Les armoiries*, p. 38-45 ; C. VAN DEN BERGEN-PANTENS, "Au fil des armoriaux".

<sup>2</sup> Nous espérons pouvoir offrir bientôt une étude complète sur les monnaies nivelloises. En attendant, on consultera le numéro spécial du *Bulletin trimestriel du Cercle d'études numismatiques*, 21, 1984 ; P. ILISH, *Die Münzprägung*, II, p. 151-154. Voir aussi M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 34, 44.

<sup>3</sup> M. PASTOUREAU, *Les armoiries*, p. 45-46.

<sup>4</sup> CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ DE SIGILLOGRAPHIE, *Vocabulaire international de la sigillographie*, p. 177.

<sup>5</sup> M. PASTOUREAU, "Les sceaux et la fonction sociale des images", p. 287.



C'est essentiellement par l'usage du sceau que les armoiries se sont étendues à toutes les classes de la société. C'est pourquoi, bien que notre sujet d'étude soit les armoiries du chapitre, il sera abondamment question de ses sceaux.

### **L'utilisation d'un sceau commun à l'abbesse et au chapitre (1147-1244)**

L'abbaye double, fondée par Itte et dirigée par Gertrude dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle, quitte la scène bien avant que l'utilisation du sceau ne se répande. Il n'en sera donc pas question dans ce travail.

Le chapitre apparaît au IX<sup>e</sup> siècle, plusieurs siècles avant que la localité qui l'héberge ne devienne une ville. Il possède un sceau dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Nous devons néanmoins oublier le prétendu texte de 1136 qui aurait pu passer pour la première mention de son utilisation. L'éditeur A. Wauters s'est trompé dans la datation du document ; celui-ci ayant probablement été donné vers 1156<sup>1</sup>. La plus ancienne empreinte de ce sceau est appendue à un acte de 1147 conservé dans le chartrier de l'abbaye d'Affligem<sup>2</sup>. Nous en trouvons plusieurs jusqu'en 1244<sup>3</sup>.

La formule de corroboration présente sur un acte de 1156 le désigne comme "sceau de Sainte-Gertrude" : *Ut autem hec karta rata in perpetuum permaneat sigillo sancte Gertrudis imprimi curavimus*<sup>4</sup>. Il s'agit d'un sceau commun au chapitre et à l'abbesse comme le laisse entendre le passage suivant, extrait d'un autre document daté de 1233 : *Nos vero, J. prepositus, G. decanus et totum Nivellensis ecclesie capitulum supra dictam compositionem et dicti sigilli appensionem quod nobis et abbatisse est commune, ratas habemus et approbamus*<sup>5</sup>. À cette époque, l'abbesse et le chapitre utilisent donc le même sceau. Cette pratique n'a rien de surprenant. L'usage d'un sceau commun à l'institution religieuse et à la personne qui la dirige est habituel au XII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Nous connaissons trois matrices du sceau commun. La première est attestée de 1147 à 1186 (**ill. 1**)<sup>7</sup>, la seconde vers 1199<sup>8</sup> et la troisième de 1204 à 1244 (**ill. 2**)<sup>9</sup>. Nous y voyons sainte Gertrude debout tenant une palme de la main droite et un livre de la gauche, entourée de la légende : + SCA · GERDRVDIS · PIISSIMA · VIRGO. Notons l'absence de termes

---

<sup>1</sup> Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, Chartrier d'Affligem, 4607/15 ; A. WAUTERS, "Analectes de diplomatique (2<sup>e</sup> série)", p. 330, n° v (c. 1136) ; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, I, p. 158-159, n° CII (c. 1156).

<sup>2</sup> Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, Chartrier d'Affligem, 4607/7 ; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, I, p. 118-119, n° LXXVI.

<sup>3</sup> Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, Chartrier d'Affligem, 4609/119 ; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, I, p. 631-633, n° DXXXVIII.

<sup>4</sup> Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, Chartrier d'Affligem, 4608/35 (2) ; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, I, p. 158, n° CI.

<sup>5</sup> E. DE MARNEFFE, "Cartae rameienses", p. 227-229, n° 10 ; cité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 176, n. 1.

<sup>6</sup> U. BERLIÈRE, "Le sceau conventuel" ; M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 175-176.

<sup>7</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 81, n. 2.

<sup>8</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 81, n. 4.

<sup>9</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 81, n. 5.

désignant l'institution religieuse comme *ecclesia*, *capitulum*, *conventus*, *monasterium* ou *abbatia*.



**III. 1** (gauche) Sceau commun, première matrice, forme en navette, 80/47 mm (1147)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 19935/2)

**III. 2** (droite) Sceau commun, troisième matrice, forme en navette, 72/50 mm (1239)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 29676)

Outre la gravure qui est bien moins frustrée pour la dernière matrice, nous remarquons l'évolution suivante :

-Matrice 1 : sainte Gertrude est nu-tête.

-Matrice 2 : sainte Gertrude est voilée ou nimbée (la gravure est trop grossière pour que nous puissions le préciser).

-Matrice 3 : sainte Gertrude est voilée et nimbée.

Ce sceau est de forme dite "en navette". Elle est généralement utilisée par les ecclésiastiques, les institutions religieuses et les femmes. Rien d'original donc de la part du chapitre. Sainte Gertrude y est représentée debout. Le type pédestre est fréquent chez les ecclésiastiques à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Le sujet comme la légende sont sans équivoques. C'est la sainte qui est célébrée.

Notons que la palme est généralement l'attribut des saints martyrs, ce qui n'est pas le cas de Gertrude. Dès lors, nous devons sans doute nous allier à l'opinion du chanoine Reusens : " la palme a été de tout temps le symbole du triomphe : les premiers chrétiens l'ont placée sur

leurs tombeaux pour rappeler la victoire remportée par le défunt sur les ennemis de la foi"<sup>1</sup>. La palme est une récompense céleste offerte au saint après une vie vertueuse au service de la foi.

Quant au livre fermé qu'elle tient de la main gauche, il s'agit probablement de la Bible. Elle symbolise habituellement un diacre ou un docteur de l'Église, ce que Gertrude ne fut pas. Dans notre cas, il s'agit peut-être de rappeler que la sainte possédait, aux dires des textes hagiographiques, une profonde connaissance des Saintes Écritures<sup>2</sup>. Une autre interprétation est possible. Il s'agirait de la règle monastique puisqu'il incombait à la supérieure du couvent de veiller à ce qu'elle soit observée par les membres de la communauté.

## **Les premiers sceaux propres au chapitre**

Certaines abbesses semblent avoir utilisé abusivement le sceau commun. En 1240, le chapitre s'en plaint à Jacques, évêque de Préneste et légat du Saint-Siège. Ce dernier charge le doyen du chapitre de Soignies de régler le différend et propose de conférer un sceau particulier au chapitre ainsi qu'à l'abbesse ou de confier la garde du sceau commun à deux ou à trois personnes de confiance<sup>3</sup>. La première solution est choisie. La supérieure et la congrégation posséderont désormais un ou plusieurs sceaux qui leur seront propres.

Le plus ancien sceau d'abbesse à nous être parvenu appartient à Ode de Leez. Il est appendu à un acte de février 1258 : "*Nos li maistres et li frère (...) del hospital del Sépulcre en Nivelles (...) nous avons fait pendre (...) le saeal madame l'abbesse de Nivelles*"<sup>4</sup>. Nous ne nous attarderons pas sur les sceaux des abbesses dans ce travail<sup>5</sup>.

Le chapitre utilisera trois sceaux : le sceau "aux héritages", son contre-sceau et le sceau "aux causes". Nous ne savons pas qui en avait la responsabilité au XIII<sup>e</sup> siècle. Plus tard, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais peut-être bien avant, ces trois sceaux étaient conservés dans une armoire encastrée dans un mur du chœur de la collégiale, près de la châsse de sainte Gertrude<sup>6</sup>. Ce coffre se fermait au moyen de deux clefs. L'une était confiée à la chanoinesse ayant le plus d'ancienneté après la prévôte et l'autre au doyen ou à un chanoine qui en avait la garde pour six mois<sup>7</sup>.

## **Le premier sceau "aux héritages" (1210-1580)**

Le sceau "aux héritages" est destiné à sceller les actes relatifs aux biens. Un fragment appendu à un acte de 1210 nous apprend qu'il fut utilisé dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Il sera

---

<sup>1</sup> E. REUSENS, *Manuel d'archéologie*, p. 46.

<sup>2</sup> *Vita sanctae Geretrudis*, p. 457, 458 (chap. 2 et 3).

<sup>3</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, Cartulaire n° 1417, f° 93 r° et v° ; édité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 176, n. 2.

<sup>4</sup> Nivelles, Musée communal, Archives du CPAS, n° 1363.

<sup>5</sup> Les sceaux préservés sont inventoriés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 86-91, n° 10-25.

<sup>6</sup> Personne ne semble savoir où se trouve ce coffre mural.

<sup>7</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage" p. 177-178.

<sup>8</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, chartrier de l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1410/2 ; J.-J. HOEBANX, "Documents", p. 27-30, n° 1.

employé jusqu'en 1580<sup>1</sup>. Revenons à la date de 1210. C'est curieux. Non seulement parce que nous avons vu que la plainte du chapitre ne date que de 1240, mais aussi parce que le sceau commun est utilisé en septembre 1244<sup>2</sup>. Pour l'instant, il ne nous est pas possible d'expliquer ce chevauchement.

Un document de 1467 nous en offre la description : "*un sayaul long, en verde chire, du capittre de la dicte église Madame sainte Gertrud, des héritaiges, et dedens est imprimé d'une église...*"<sup>3</sup> L'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude figure effectivement sur le sceau. Il est entouré de la légende : + SIGILLVM CAPITVLI ECCLESIE NIVELLENSIS (**ill. 3**).

Nous sommes en présence d'un sceau de type dit "topographique". Il s'agit généralement de sceaux urbains, du moins lorsque nous y voyons représentées des constructions comme une enceinte, une ou plusieurs tours, un beffroi, etc. À Nivelles, choisir la collégiale pour symboliser le chapitre n'a évidemment rien de surprenant. C'est pourquoi, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le magistrat devra adopter d'autres figures ou meubles héraldiques lorsqu'il se fera confectionner son premier sceau. Signalons encore que les petits deniers nivellois frappés dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle par l'abbesse ont aussi sur le droit la façade de la collégiale<sup>4</sup>.



**Ill. 3** Premier sceau "aux héritages", forme en navette, 80/50 mm (1443)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n°1834)

---

<sup>1</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 82, n. 7.

<sup>2</sup> Leuven, Rijksarchief, Archives ecclésiastiques, Chartrier d'Affligem, 4609/119 ; E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, I, p. 631-633, n° DXXXVIII.

<sup>3</sup> Il s'agit du *vidimus* du 15 juillet 1467 d'un acte d'octobre 1268 (A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant...*, I<sup>ère</sup> partie, I, p. 67-68, n° 85).

<sup>4</sup> A. HAECK, *De Brabantse kleine denieren*, p. 248-259.

Charles Piot, qui a longuement étudié les sceaux et les monnaies de nos régions, est persuadé du réalisme de cette image. Le sceau nous offrirait une représentation fidèle du monument médiéval<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'il devient une source d'inspiration lors de la restauration de la collégiale après la Seconde Guerre Mondiale<sup>2</sup>.

Nous verrons qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le lys fera son apparition dans les armoiries du chapitre<sup>3</sup>. Il est déjà présent sur la façade de la collégiale. Sa taille et sa position centrale laissent penser qu'il ne s'agit pas d'un simple élément décoratif. S'agit-il de rappeler les liens qui unissent la royauté française et l'ancienne famille des Pippinides ? Le lys symbolisant la virginité ou la pureté, désire-t-on insister sur le fait que c'est dans cette église que fut inhumée sainte Gertrude ?

### **Le premier contre-sceau du sceau "aux héritages" (1210-1580)**

Le contre-sceau, de module plus petit, est appliqué au revers du sceau principal. Cette pratique commence dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. En 1076, le comte de Flandre Robert (I<sup>er</sup>) le Frison est le premier à en faire usage. Elle se développe dans les milieux princiers et épiscopaux dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, pour devenir d'usage courant au XIII<sup>e</sup> siècle. Le contre-sceau a plusieurs fonctions bien précises. Retenons que, d'une part, il sert à garantir le sceau principal en lui conférant une plus grande authenticité et que, d'autre part, sa présence gêne le faussaire qui tenterait de dégager le sceau principal de son attache en faisant fondre la cire par l'arrière<sup>4</sup>.

À Nivelles, l'utilisation du contre-sceau débute en 1210. On le trouve au dos des empreintes du sceau "aux héritages"<sup>5</sup>. Nous en possédons une description ancienne : "*d'un aultre contre sayaul atout l'imaige de madamme sainte Gertrud...*"<sup>6</sup> Plus précisément, nous y voyons sainte Gertrude, voilée et nimbée, assise sur un banc, tenant une palme de la main droite et un livre de la gauche, avec comme légende : + SECRET' : CAPITL'I : ECCL'IE : NIVELL' (*secretum capituli ecclesie Nivellensis*) (ill. 4).

Le type assis se rencontre fréquemment sur les sceaux des abbés, des abbayes et des chapitres<sup>7</sup>. Notre représentation ne doit cependant pas être confondue avec celles des souverains en "majesté", c'est-à-dire assis sur leur trône et tenant les insignes de leur autorité. Ici, il s'agit uniquement de représenter un personnage dans l'exercice d'une activité. C'est sans doute pourquoi la sainte fut encore privilégiée à l'abbesse.

---

<sup>1</sup> C. PIOT, "L'incendie de la flèche de Sainte Gertrude à Nivelles" ; *Revue belge de la Numismatique*, 5, 1850, p. 235-240. Opinion partagée dans A. MOTTART, "L'abside occidentale", p. 319-320.

<sup>2</sup> V.G. MARTINY, "Vox populi, vox Dei", p. 119 ; VILLE DE NIVELLES, *Consultation de la population*, p. [4].

<sup>3</sup> Sur le lys comme meuble héraldique, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 160-165.

<sup>4</sup> L. JÉQUIER, "Note sur l'emploi des contre-sceaux" ; B. BEDOS-REZAK, "L'emploi du contre-sceau".

<sup>5</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 82, n. 7.

<sup>6</sup> *Vidimus* du 15 juillet 1467 de l'acte d'octobre 1268 (A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant...*, I<sup>ère</sup> partie, I, p. 67-68, n° 85).

<sup>7</sup> R. LAURENT, *Sigillographie*, p. 109, 110, n° 369.



**III. 4** Contre-sceau du sceau "aux héritages", forme ronde, diamètre de 33 mm (1282)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 1669)

Le contre-sceau ne doit pas être considéré comme une empreinte secondaire qui aurait pour seul but de "protéger" le grand sceau. Nous pouvons lire dans un acte de septembre 1443 : "*Nous Marguerite, abbesse depuis dite, avons à ces présentes lettres appendu notre scel abbatial. Et nous Isabeau prevoste, vice-doyen et chapitre dessus dit, avons aussi a icelles lettres appendu le contre-seyaul*"<sup>1</sup>. Relevons qu'il est seulement question du contre-sceau alors que le sceau "aux héritages" était aussi présent.

#### **Le premier sceau "aux causes" (1347-1580)**

Le sceau "aux causes" est utilisé pour sceller les documents qui concernent les affaires courantes. Parmi celles-ci, nous trouvons les actes de collation des cures et des bénéfices ecclésiastiques conférés par le chapitre<sup>2</sup>. Il est attesté de 1347 à 1580<sup>3</sup>. Bien que ce sceau ne nous soit connu qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, son utilisation est sans doute plus ancienne. Elle commence peut-être quand le chapitre décide de réserver l'un de ses sceaux pour les actes relatifs aux biens (le sceau "aux héritages").

Nous en trouvons une description dans une charte datée de 1347 : "*et erat quedam impressura seu imago ad modum unius abbatisse cum baculo pastorali, recte stantis et ejus circumferencie tales erant : Sigillum capituli Nivellensis ad causas*"<sup>4</sup>. Nous y voyons sainte Gertrude debout sous un dais gothique, tenant de la main gauche un livre et de la droite une

<sup>1</sup> A. VERKOOREN et L. DE MECHELEER, *Inventaris van het archief van de Rekenkamer*, p. 88, n° 9276-9277.

<sup>2</sup> A. D'HOOP, *Inventaire général*, I, p. 208.

<sup>3</sup> Actes mentionnés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 84, n. 16.

<sup>4</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Cartulaire n° 1417, f° 321, édité dans E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Les sceaux et armoiries", p. 99-100.

crosse abbatiale. La légende se lit : S' · CAPLI · NIVELLEN AD CAVSAS (*sigillum capituli Nivellensis ad causas*) (ill. 5).



**Ill. 5** Premier sceau "aux causes", forme ronde, diamètre de 42 mm (1463)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 11103)

Cette fois, Gertrude n'est plus représentée comme une sainte, mais comme abbesse de Nivelles. La volute de la crosse s'enroule vers l'extérieur ce qui indique que la sainte est fondatrice d'un ordre religieux ou que son pouvoir s'étend en dehors du couvent. Ce qui était bien le cas puisque les abbesses étaient seigneurs d'un vaste patrimoine foncier. Quant au livre tenu dans la main gauche, il ne s'agit sans doute pas de la Bible, mais plutôt des règles de l'ordre<sup>1</sup>.

La plus ancienne représentation de ce type se trouve sur la châsse commandée à *Jacquemon de Nivelles* et *Colay de Douay* en 1272<sup>2</sup>. C'est à partir de ce moment que l'on prend l'habitude de montrer Gertrude en abbesse plutôt qu'en sainte<sup>3</sup>. Le sceau "aux causes" pourrait donc bien avoir été en usage avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

### La destruction des matrices en 1580

Les matrices des sceaux du chapitre sont détruites le 25 janvier 1580 lorsque des troupes bruxelloises acquises au protestantisme s'emparent de la ville<sup>4</sup>. Nous pouvons lire dans *Les livres aux conclusions et résolutions du noble et vénérable chapitre de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles* : "le XXV<sup>e</sup> jour de jenvier dernier que fut surprinse la ville de Nivelles,

<sup>1</sup> M. GIERTS, "À propos d'une statue de sainte Gertrude", p. 526.

<sup>2</sup> A. MOTTART, "La châsse de sainte Gertrude".

<sup>3</sup> M. GIERTS, "À propos d'une statue de sainte Gertrude", p. 522 ; M. MADOU, *De heilige Gertrudis van Nijvel*, I, p. 114.

<sup>4</sup> Cet épisode n'a pas encore reçu toute l'attention qu'il mérite. En attendant, voir J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 48-50 ; J. FRÉSON, "Le chapitre noble de Nivelles", p. 499-501.

*par trahison, par les gens de guerre en desouz la charge d'Olivier Vanden Timple et autres capitaines. Et l'église Madame Sainte-Gertrude, comme toutes autres de ladite ville, entièrement spoliée et pillée, furent aussi lors perduz et pillez les sceaux et contre-seau desquels le chapitre deceans s'en estoit servi jusques lors...*"<sup>1</sup>

Avant que la ville ne soit délivrée par les troupes du comte de Mansfeld, une libération qui a probablement eu lieu en octobre 1580<sup>2</sup>, le chapitre décide de faire graver de nouvelles matrices. Elles lui sont présentées le 6 septembre 1580<sup>3</sup>. Après délibération, les nouveaux sceaux sont admis et acceptés comme "vrais et légitimes". Les anciens sont révoqués, c'est-à-dire qu'ils sont dénués de toute valeur juridique et que l'on ne pourra plus en faire usage : "*at le chapitre iceux seaulx après meure délibération receux et acceptés pour et comme ses vrays et légitimes seaulz, desquels il veult se servir en ses affaires et besognes dès ce jour en avant et pour l'avenir seulement, déclarant le vieux et anchiens seaulx pillez et perduz quelle part qu'ilz soient, nulz, de nulle efficace ou valeur*"<sup>4</sup>.

Toutes ces démarches se déroulent en l'absence de l'abbesse, Marie Hoensbroeck (r. 1569-1600) car cette dernière est retenue prisonnière à Bruxelles. Cela n'a guère d'importance puisque depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbesse et le chapitre utilisent des sceaux qui leur sont propres. En revanche, ces mêmes démarches semblent avoir été menées alors que la prévôte, la véritable gouvernante du chapitre, était enfermée<sup>5</sup>. Cette singularité est sans nul doute causée par la nécessité de disposer d'un sceau afin d'assurer le bon fonctionnement administratif de l'institution religieuse.

### **Le second sceau "aux héritages" (1580-XVII<sup>e</sup> siècle)**

Le nouveau sceau "aux héritages" est pratiquement identique à son prédécesseur : "*l'ung et le plus grand, lequel est aucune fois appelé le scel aux héritaiges, est quant à l'effigie, circonférence et escreteau, semblable au vieu et aigné perdu, bien qu'il porte date de l'an 1580*"<sup>6</sup>. Il a donc le même format, le même meuble (l'avant-corps de la collégiale) et la même légende (+ : SIGILLVM + CAPITVLI + ECCLESIAE + NIVELLENSIS) que le sceau précédent. La seule différence est l'ajout du millésime de 1580 placé dans la partie inférieure du champ (**III. 6**).

---

<sup>1</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, n° 1455, f° 10, cité dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 83.

<sup>2</sup> J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 50. F. Lemaire parle du 22 août (F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 169).

<sup>3</sup> Le texte de M. Nicodème parle du 16 septembre, mais la citation utilisée en référence dit "*tellement que nécessaire at esté au chapitre en faire faire d'autres lesquels sont esté ce jourd'hui 6 de septembre 1580 apportés au bureau du chapitre*" (M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p.179 ; M.V. TOURNEUR, "Les sceaux nivellois", p. 41 ; R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 83).

<sup>4</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, n° 1455, f° 10 r°-v°, cité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 179-180 ; R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 83-84. Sur la révocation des sceaux, voir L. MIROT, "Les documents relatifs à des révocations de sceaux".

<sup>5</sup> J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 49.

<sup>6</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, n° 1455, f° 10 r°-v°, cité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 180, n. 3 ; R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 83-84.



### Le second contre-sceau "aux héritages" (1580-XVII<sup>e</sup> siècle)

Cette fois encore, il s'agit d'un sceau similaire à l'ancien. Nous y voyons toujours sainte Gertrude, voilée et nimbée, assise sur un banc, tenant de la main droite une palme et un livre de la gauche. La légende est cependant différente puisqu'elle ne se lit plus *secretum capituli ecclesie Nivellensis*, mais : CONTRA · SIGILLVM · ECLIE · NIVEL · (*contra sigillum ecclesie Nivellensis*) (ill. 7).



III. 6 (gauche) Second sceau "aux héritages", forme en navette, 76/48 mm (après 1580)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 33220)

III. 7 (droite) Second contre-sceau, forme ronde, diamètre de 33 mm (après 1580)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 33221)

### Le second sceau "aux causes" (1580-XVIII<sup>e</sup> siècle)

Le nouveau sceau "aux causes" est décrit : "*le moindre qu'autrefois est appelé le seel aux causes, porte effigie ou image de madame sainte Gertrude comme le vieu perdu, mais l'image n'est pas du tout semblable, porte aussi le même escriteau, mais est dissemblable et différent quant à la circonférence, car le vieu estoit de figure ronde et cestuy nouveau est de forme et figure ovale, porte aussi la date de 1580*"<sup>1</sup>.

Le second sceau a donc une nouvelle forme. Il n'est plus rond mais en navette. Si le sujet est identique au premier -sainte Gertrude voilée et nimbée, debout sous un dais, tenant une crosse abbatiale de la main droite et un livre ouvert de la gauche- sa réalisation est différente.

<sup>1</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, n° 1455, f° 10 v°, cité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 180, n. 3 ; R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 85.

La légende a aussi été sensiblement modifiée puisque le millésime 1580 lui a été ajoutée : S · CAPITVLI · NIVELLENSIS · AD · CAVSAS · 1580 (ill. 8).



**Ill. 8** Second sceau "aux causes", forme en navette, 53/40 mm (1762)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 34912)

Le sceau "aux causes" sera utilisé jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son histoire semble cependant avoir été oubliée. Dans un document de 1762, nous pouvons lire : *"le premier [sceau] représentant sainte Gertrude debout, tenant la crosse de la main droite, et un livre de la main gauche, avec cette légende ou inscription à l'entour : S. capituli Nivellensis ad causas, 1280 ou 1580, ce qui ne se peut pas bien distinguer ; duquel on se sert pour tous les actes de collations des cures et bénéfices ecclésiastiques que le chapitre a droit de conférer"*<sup>1</sup>.

Trois nouvelles matrices ont donc été fabriquées en 1580. Pourtant, les nouveaux sceaux ressemblent aux anciens. Seules de légères différences dans la forme ou dans la légende permettent de les distinguer. Cette situation n'est évidemment pas le fruit du hasard, mais suit la volonté du chapitre. En agissant ainsi, il a probablement voulu montrer que les tristes événements de 1580 ne sont qu'une péripétie, un drame qui n'aura pas réussi à perturber l'histoire séculaire du chapitre.

### **Des armoiries pour le chapitre (début XVII<sup>e</sup> siècle)**

Bien que Gertrude ait été choisie comme emblème sur les premiers sceaux du chapitre, nous ne pouvons pas considérer ces représentations comme des armoiries. Les poses et les attributs sont bien trop différents d'un sceau à l'autre. La sainte ou l'abbesse personnifie simplement l'institution religieuse.

---

<sup>1</sup> Cité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 182 en note.



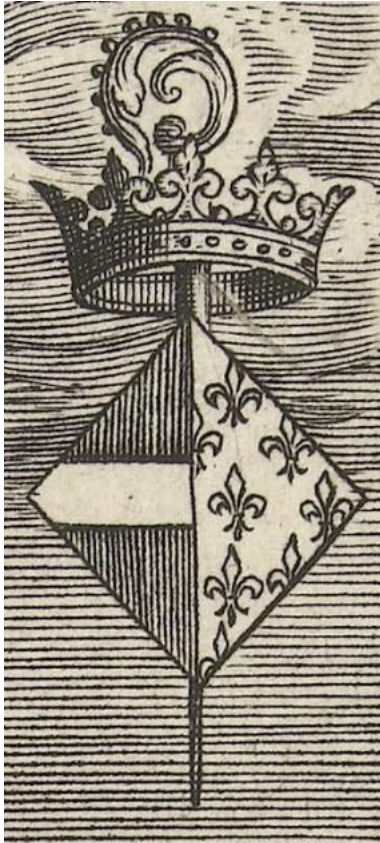


III. 9 Gravure d'Adriaen Collaert (1560-1618), imprimée à Anvers entre 1604 et 1618 (Rijksmuseum ; New Hollstein Dutch 962-1(2))

Les armes du chapitre ne font leur apparition qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur plus ancienne représentation se trouve sur une gravure d'Adriaen Collaert imprimée entre 1604 et 1618 (ill. 9 et 10). Ces armoiries peuvent se décrire comme : crosse en pal, un écu en losange, parti au 1<sup>o</sup> de gueules à fasce d'argent, au 2<sup>o</sup> d'azur à un semé de fleurs de lys d'or ou d'argent<sup>1</sup>, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

<sup>1</sup> Nous reviendrons sur ce point.





**Ill. 10** Les premières armoiries du chapitre d'après une gravure d'Adriaen Collaert (1604-1618) (Amsterdam, Rijksmuseum)

Oublions les partitions de l'écu pour l'instant. Nous sommes en présence d'un type courant d'armoiries ecclésiastiques, bien que, dans notre cas, aucun chapelet n'entoure l'écu et la crosse<sup>1</sup>. L'écu en losange est une fantaisie héraldique apparue dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. À cette époque, ce sont principalement les hommes qui en font usage. Ce n'est qu'au fil du temps que son emploi fut préféré pour figurer les armes des jeunes filles et des veuves<sup>2</sup>. Il pourrait être un symbole de virginité. La crosse, d'abord utilisée par les évêques, représente ici l'abbesse<sup>3</sup>. La couronne, peut-être ducal, pourrait faire allusion au titre de princesse d'Empire qu'elle revendique<sup>4</sup>. Il est important de préciser que si les théoriciens organisent et classent les différentes couronnes selon des titres ou des fonctions précises, en pratique, dans la majorité des cas, sa représentation dépend uniquement de l'imagination de l'artiste chargé de représenter les armoiries (**ill. 11, 12, 17**)<sup>5</sup>.

Nous retrouvons ces mêmes armoiries sur la une *Représentation de l'ancienne et souveraine duché de Brabant, ses villes, dignitez et dépendances comme Lothier, Limborch et Pays d'Oultre Meuse sous le régime des Sérénissimes Princes Albert et Elisabeth, Archiducqz d'Austrice, à leur honneur dressée en 1618* (**ill. 11**)<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> B.B. HEIM, *Coutumes et droits héraldiques de l'Église*, p. 143.

<sup>2</sup> M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 94.

<sup>3</sup> Sur la crosse comme meuble héraldique, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 213-214.

<sup>4</sup> Le lecteur découvrira plus loin notre interprétation de ces armoiries qui est sensiblement différente de ce qui vient d'être écrit.

<sup>5</sup> Sur la crosse comme meuble héraldique, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 210-211.

<sup>6</sup> Élisabeth est une erreur. Il faut naturellement lire Isabelle. Ce document est conservé à Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, 2 F 372.



**III. 11** Armoiries du chapitre d'après la *Représentation de l'ancienne et souveraine duché de Brabant* (1618)  
(Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or)

Ces armoiries sont pratiquement identiques aux précédentes. L'écu devient ovale, une forme associée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles aux femmes et aux ecclésiastiques<sup>1</sup>. La couronne n'a plus que trois fleurons. Mais nous savons que cet élément est symbolique et ne représente aucun statut ou rang particulier lorsqu'il est présent sur ce type d'armoiries.

En 1618, elles sont encore présentes sur une pierre gravée : "*les présentes armoiries et escripteau engravé sur pierre bleue et massonné dans un grand pan de muraille de l'hôpital de Saint-Nicolas en la ville de Nivelles*" (**ill. 12**)<sup>2</sup>.



**III. 12** Armoiries du chapitre d'après une pierre gravée ayant appartenu à l'hôpital Saint-Nicolas (1618)

<sup>1</sup> M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 94.

<sup>2</sup> Louvain-la-Neuve, Archives de l'État, Archives ecclésiastiques, Nivelles, n° 1560, document du 19 juin 1627, cité dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 86.

Relevons trois différences avec les deux armoiries que nous venons de présenter. Tout d'abord, l'écu change de forme. Il ne faut pas y chercher de raison particulière. Ensuite, la couronne a disparu. Elle est remplacée par un voile enroulé autour de la hampe, un voile dont l'origine n'est autre que le mouchoir qui devait isoler la main de la hampe de cuivre. Plus tard, ce mouchoir se change en voile et s'attache directement à la hampe de la crosse<sup>1</sup>. Enfin, et c'est le plus intéressant, les partitions sont inversées. L'écu est parti au 1<sup>o</sup> d'azur à un semé de fleurs de lys d'or, au 2<sup>o</sup> de gueules à fasce d'argent. S'agit-il d'une erreur ? Difficile à dire. Si nous retrouvons encore la première version en 1644 (**ill. 13**), c'est sous l'arrangement de la pierre de l'hôpital Saint-Nicolas qu'elles sont passées à la postérité. Elles se retrouvent sur les cachets du chapitre dont nous allons parler, comme sur plusieurs autres objets dont, par exemple, un drapeau en soie représentant sainte Gertrude<sup>2</sup>.



**III. 13** Armoiries du chapitre de Nivelles (1644)  
(Nivelles, Musée communal)

Les armoiries du chapitre se trouvaient disséminées dans les possessions du chapitre. Elles étaient naturellement présentes sur le grand portail de la collégiale : "*En l'année 1662, le chapitre des deux sexes a accordé, de son chef, une somme de 1.600 florins dont était redevable le receveur principal du spier pour construire le grand portail de la collégiale qui existe encore aujourd'hui avec les armes du chapitre*"<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> B.B. HEIM, *Coutumes et droits héraldiques de l'Église*, p. 143 ; M. GIERTS, "À propos d'une statue de sainte Gertrude", p. 526.

<sup>2</sup> Nivelles, Musée communal, PTE057.

<sup>3</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 183 ; A. MOTTART, "Les travaux effectués au XVII<sup>e</sup> siècle ", p. 313.

Elles étaient aussi gravées sur une pierre placée à l'entrée du jardin de la ferme du chapitre à Baulers<sup>1</sup>. T. Le Bon les décrivait ainsi : "parti à dextre d'azur semé de fleurs de lis d'argent sans nombre, à sénestre de gueules à la fasce d'argent. L'écu posé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé de la couronne ducale. Les courtines armoriées aux armes de la partition sénestre" (ill. 14)<sup>2</sup>. Ces armoiries sont particulièrement complexes. Nous ne savons malheureusement pas pourquoi.



**III. 14** Les armoiries du chapitre, ancienne ferme du chapitre à Baulers (XVIII<sup>e</sup> s.) (Photo J. Fery)

Elles étaient encore visibles dans l'église Sainte-Gertrude à Etterbeek. Elles y ont vraisemblablement été gravées en 1740, lorsque le bâtiment fut réédifié<sup>3</sup>. Cette pierre se trouverait maintenant au Musée de la ville de Bruxelles.

### La signification des partitions

S'il nous a été facile de présenter l'historique des armoiries du chapitre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il est bien plus difficile d'en expliquer le sens.

Un premier problème nous est posé par la couleur des lys. Si nous observons la première représentation des ces armoiries (1604-1618), un dessin en noir et blanc, nous les voyons avec un champ vierge. Ils devraient donc être d'argent puisque l'or est représenté par un semis de petits points. Les armoiries suivantes, que nous découvrons sur la *Représentation de l'ancienne*

---

<sup>1</sup> J. FERY *Les fermes de Baulers*, p. 15-22.

<sup>2</sup> E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Les sceaux et armoiries", p. 100. Il ne s'agit pas de lys d'argent, mais d'or comme nous le montrerons ci-dessous.

<sup>3</sup> E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Les sceaux et armoiries", p. 102 ; A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, p. 274.

*et souveraine duché de Brabant* (1618), sont décolorées. Il semble cependant que les lys sont dorés<sup>1</sup>. C'est bien ainsi qu'ils apparaissent sur le dessin de 1644.

Puisque le système moderne de pointillés et de hachures pour représenter les métaux et les couleurs n'apparaît qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il ne s'impose que lentement et qu'il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour qu'il soit définitivement adopté par les artistes européens, nous pouvons considérer que la représentation d'Adriaen Collaert ne peut pas être suivie aveuglément. C'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit bien de lys doré et non de lys d'argent.

Si le parti d'azur à un semé de fleurs de lys d'or s'identifie facilement à la monarchie française, qu'en est-il de celui de gueules à fasce d'argent ? S'agit-il de la Lotharingie, du Lothier ou de l'Autriche ? Et pourquoi les avoir choisis ?

Pour M. Nicodème-Tourneur, le semé de fleurs de lys rappellerait la création du chapitre par une princesse française, Itte, femme de Pépin de Landen et mère de sainte Gertrude. Le parti de gueules à la fasce d'argent peut représenter les couleurs de l'ancien Lothier, adoptées ou créées, peut-être, par les comtes de Louvain, ducs de Brabant<sup>2</sup>.

V. Tourneur pense plutôt que le parti de gueules à fasce d'argent représente les armes de l'Autriche. Il se base sur la popularité dont jouissaient Albert et Isabelle à cette époque (début XVII<sup>e</sup> s.). Le chapitre aurait tenu à célébrer le règne des archiducs en faisant figurer sur son écu les armoiries d'Autriche<sup>3</sup>.

R. Laurent partage l'avis de M. Nicodème-Tourneur. L'écu serait parti aux armes de France (d'azur semé de fleurs de lys d'or) et aux armes de l'ancien duché de Lothier (de gueules à la fasce d'argent)<sup>4</sup>.

Aucun de ces auteurs ne prend véritablement le temps d'expliquer son interprétation. Détaillons la nôtre. Nous estimons que si les armes de France représentent Itte, mère de Gertrude, le second parti doit alors représenter Pépin de Landen, son père. Les armoiries n'existant pas encore au VII<sup>e</sup> siècle, pourquoi ne pas représenter Itte, sans doute originaire d'Aquitaine, par les armes de France et Pépin par les armes de la Lothier, un royaume issu, d'une certaine manière, de l'Austrasie<sup>5</sup>. De ce fait, le chapitre aurait adopté les armoiries imaginaires de Gertrude. Ayant fait vœux de célibat, quoi de plus naturel que de la personnaliser à travers les armoiries de ses parents ? Dans ce cas, la crose en pal rappellerait que Gertrude fut la première abbesse du monastère double et la couronne qu'elle est de descendance noble ou royale.

D'après le document de 1762, cependant, il s'agirait des armes d'Autriche et non du Lothier : "(...) *parti aux armes de France et d'Autriche...*"<sup>6</sup> Il est vrai que les armoiries du chapitre apparaissent au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, peu de temps après la joyeuse entrée à

---

<sup>1</sup> Nous aurions aimé consulter le document original, mais les conditions sanitaires précaires du moment ne nous l'ont pas permis.

<sup>2</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 184.

<sup>3</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 184.

<sup>4</sup> R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 85-86.

<sup>5</sup> Rappelons que Pépin de Landen ou Pépin l'Ancien était maire du palais d'Austrasie ce qui en faisait, avec Arnoul de Metz, le personnage le plus puissant de la région.

<sup>6</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 182 en note.



Nivelles d'Albert et Isabelle, archiduc et archiduchesse d'Autriche (18 septembre 1599)<sup>1</sup>. Dans ce cas, il nous semble hors sujet de relier les armoiries de France à Itte. Ne s'agirait-il pas de rappeler que les Pippinides font parties de ces grandes familles dont sont issus les rois de France ? Ainsi, Nivelles, symbolisée par son chapitre, se placerait dans la lignée des deux grandes puissances du moment, France et Empire.

N'oublions toutefois pas que le témoignage de 1762 fut écrit par un personnage qui ignore les événements qui ont conduit à la fabrication de nouvelles matrices à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. N'écrit-il pas : "*1280 ou 1580, ce qui ne se peut pas bien distinguer...*" ? La question ne se poserait pas s'il connaissait l'histoire du chapitre, de la ville ou de ses sceaux. Dès lors, il nous est permis de penser qu'il pourrait confondre les couleurs des armes de Lothier avec celles des armoiries d'Autriche...

Dans l'attente de la découverte d'un document nous permettant de préciser la signification des armoiries du chapitre, signalons simplement que nous préférons la première de nos deux hypothèses. N'oublions pas que le Lothier, s'il n'existait plus depuis bien longtemps en tant qu'entité territoriale, reste un souvenir géographique vivace que les gouvernants n'hésitaient pas à arborer<sup>2</sup>. Nous ne serons donc pas surpris de trouver les armes de Lothier mises en évidence, puisque indiquées par deux fois, sur la *Représentation de l'ancienne et souveraine duché de Brabant, ses villes, dignitez et dépendences comme Lothier, Limborch et Pays d'Oultre Meuse sous le régime des Sérénissimes Princes Albert et Elisabeth, Archiducqz d'Austrice, à leur honneur dressée en 1618* (ill. 15)<sup>3</sup>.



**III. 15** Armoiries du Lothier d'après la *Représentation de l'ancienne et souveraine duché de Brabant* (1618)  
(Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or)

<sup>1</sup> F. LEMAIRE, *Notice historique*, p. 172-173 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire*, p. 52. Voir aussi L. DUERLOO, *Dynasty and Piety*, p. 108-111.

<sup>2</sup> J.-M. CAUCHIES, "Le Lothier : variations séculaires".

<sup>3</sup> Élisabeth est une erreur. Il faut naturellement lire Isabelle. Ce document est conservé à Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, 2 F 372.

### Des armoiries de Gertrude au XVI<sup>e</sup> siècle ?

Nous avons proposé de voir dans les armoiries du chapitre une représentation symbolique de Gertrude. On pourrait nous objecter que les armoiries de la sainte personne étaient connues, au moins dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons les découvrir sur une intéressante peinture intitulée *Le parentage s<sup>t</sup> Wauldrud comtesse de Hainault* (1577). Plusieurs membres de la famille des Pépinides -Pépin de Landen, Gertrude, Begge et Grimoald- ainsi que leurs armoiries sont représentés (ill. 16).



Ill. 16 Sainte Gertrude sur *Le parentage s<sup>t</sup> Wauldrud comtesse de Hainault* (1577)  
(Bruxelles, KIK-IRPA)

Les armes de Gertrude sont composées des armes de Lothier (écartelés 1 et 4), du Brabant (écartelé 2) et d'armoiries que nous n'avons pas pu identifier (écartelé 3 ; de pourpre (?) au lion d'or). Il ne peut s'agir ici de l'Autriche puisque nous les retrouvons sur la plupart des armoiries de personnages de l'époque mérovingienne ou carolingienne, alors que l'histoire nous

apprend que ces armoiries seraient nées à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Sur le tout, un écu aux armes de la ville de Nivelles<sup>2</sup>.

Nous sommes évidemment en présence d'armoiries de fantaisie, nées de l'imagination de l'artiste. Nous n'en avons trouvé aucune autre trace que ce soit à Nivelles ou ailleurs. Il y a donc peu de chance pour que le chapitre ait été influencé par l'écu présent sur le *Parentage de sainte Waudru* lorsqu'il fut question de composer les armes du chapitre.

### **L'apparition des cachets (XVII<sup>e</sup> siècle)**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'emploi de grands sceaux tombe en désuétude. Ils sont remplacés par des cachets, souvent armoriés. Rappelons que le cachet est un sceau de clôture, généralement plaqué sur un document pour l'authentifier tout en protégeant son contenu<sup>3</sup>.

Cette évolution se remarque aussi à Nivelles lorsque le sceau "aux héritages" et son contre-sceau quittent la scène. Ainsi, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, si le chapitre utilise encore et toujours l'ancien sceau "aux causes", ce dernier est accompagné de deux nouveaux cachets.

À cette époque, la prévôte les confie au secrétaire du chapitre. Il s'agit d'un changement radical dans la réglementation de la garde des sceaux capitulaires. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ces prérogatives étaient confiées aux membres du chapitre les plus sérieux et les plus honorables, tant par les fonctions qu'ils exerçaient que par leur âge. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles passent à un fonctionnaire contrôlé en permanence par le chapitre et plus particulièrement par la prévôte<sup>4</sup>.

### **Le cachet "*ad negotia*" (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

Ce premier cachet est attesté de 1687 à 1787<sup>5</sup>. Il apparaît plusieurs décennies après l'apparition des armoiries du chapitre. Armes de Nivelles et cachet ne sont donc pas liés. Ce n'est pas la création des armoiries qui a motivé la fabrication d'une nouvelle matrice, ni l'apparition de cette dernière qui aurait favorisé leur diffusion.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est décrit ainsi : "*le second parti aux armes de France et d'Autriche, surmonté d'un bonnet ducal, dont on se sert pour toutes les autres dépêches du dit chapitre*"<sup>6</sup>. De forme ovale, il porte un écu aux armoiries du chapitre. L'écu est surmonté d'une couronne (ill. 17).

---

<sup>1</sup> M. SERVAIS, *Armorial*, I, p. 653.

<sup>2</sup> Nous parlerons de celle-ci dans la seconde partie de ce travail.

<sup>3</sup> CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ DE SIGILLOGRAPHIE, *Vocabulaire international de la sigillographie*, p. 50, n° 13.

<sup>4</sup> C'est ce que nous apprend un document du 30 avril 1762 édité dans M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 181, n. 4.

<sup>5</sup> Voir les documents énumérés dans R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 85, n. 23.

<sup>6</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 182 en note.



**III. 17** (gauche) Cachet "*ad negotia*", forme ovale, 40/35 mm (1762)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 34913)

Ce cachet était employé pour tous les actes autres que ceux qui réclamaient le sceau "aux causes". Le chanoine Bonnier le qualifie de "*ad negotia*"<sup>1</sup>, alors que dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque Royale, il est simplement appelé "cachet ordinaire"<sup>2</sup>.

### Le "petit" cachet (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)

Un second cachet, plus petit, toujours aux armoiries du chapitre est utilisé par le secrétaire de la communauté pour sa correspondance ordinaire : "*le troisième, parti aux mêmes armes sans ornement, qui sert pour les lettres que j'écris [J.D. Bressy] pour et aux ordres du même chapitre*"<sup>3</sup>. La taille et l'absence de couronne le différencient du cachet "*ad negotia*" (**III. 18**).

Il est très rare. En 1926, M. Nicodème-Tourneur affirmait qu'elle n'avait "pas encore eu l'occasion de découvrir de documents scellés de ces sceaux"<sup>4</sup>. Depuis, deux empreintes datées du 3 février 1694 et du 30 avril 1762 ont été retrouvées<sup>5</sup>.



**III. 18** (droite) Le "petit" cachet du chapitre, forme ovale, 23/19 mm (1762)  
(Bruxelles, Archives générales du royaume, coll. de moulages des sceaux, n° 34914)

<sup>1</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 183.

<sup>2</sup> Bruxelles, KBR, Mss, II 417 (6030).

<sup>3</sup> M. NICODÈME, "La garde et l'usage", p. 182 en note.

<sup>4</sup> M.V. TOURNEUR, "Les sceaux nivellois", p. 42.

<sup>5</sup> R. LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles", p. 85, n. 25.



## La fin des armoiries du chapitre

La Période Française (1792-1815) scelle le destin du chapitre, donc de ses armoiries. En France, les révolutionnaires s'attaquent aux armoiries considérées comme des "marques de noblesse" et des "signes de féodalité". Leur abolition est votée lors de la séance de l'Assemblée Constituante du 19 juin 1790. Les années suivantes, plusieurs décrets ordonnent de les faire disparaître tant dans l'espace public que privé. Seules les œuvres d'arts pouvaient échapper à cette mesure draconienne. En 1792, après la chute de la royauté, ces mesures sont étendues aux anciens attributs de la royauté, couronnes et fleurs de lys<sup>1</sup>.

La Belgique n'est pas encore sous domination française, mais l'on devine que les armoiries du chapitre, avec leurs armes de la royauté et celles de Lothier qui auraient sans doute été interprétées comme celle de l'ennemi du moment, l'Autriche, auraient immanquablement attiré le courroux des révolutionnaires. Nous n'avons pas trouvé d'information sur l'attitude de l'occupant envers ces armoiries lorsque les Français prennent le contrôle puis annexent la Belgique et le pays de Liège à la France (1795). Quoi qu'il en soit, elles quittent la scène puisque le chapitre de Sainte-Gertrude est dissous le 15 janvier 1798. De nos jours, elles survivent encore dans les armoiries de la commune de Baulers, mais sans la crosse et la couronne<sup>2</sup>, ainsi que dans le drapeau de la ville de Nivelles.

## Le drapeau de la ville

De nos jours, les armoiries du chapitre n'ont plus aucune utilité. Elles n'ont pas pour autant disparu. Elles sont à l'origine des couleurs du drapeau actuel de la ville de Nivelles : trois laizes transversales bleue, blanche, rouge à partir de la hampe. Le bleu est l'azur provenant des armes de France, le blanc et le rouge, l'argent et les gueules du duché de Lothier. Il est officiellement adopté en 1995<sup>3</sup>. Mais, bien que nous n'ayons pas pu déterminer précisément quand ce drapeau fait sa première apparition, nous pouvons affirmer qu'il est plus ancien puisqu'on en parle déjà au tout début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Son histoire doit encore être écrite...

Ce drapeau est mal aimé. Sans nul doute parce que mal compris. Pour les uns, ses couleurs étaient le bleu pâle, le blanc et le rose<sup>5</sup>. R. Goffin a une explication personnelle à ce propos : "Quant à la dégradation des franches couleurs héraldiques jusqu'au bleu pâle et au rose, n'y cherchons pas comme le reflet de la suavité d'un gouvernement féminin : les innombrables procédures du chapitre sont là pour nous en détourner. Laissons aux esprits chagrins l'explication simpliste qu'ils pourraient tirer d'un climat trop pluvieux : ceux qui aiment de voir, à la grande procession, nos drapelets flottant autour de la châsse et les torsades du bâton des pèlerins retrouveront volontiers dans cet adoucissement naïf la tendresse du peuple nivellois *pou s'bonne sainte Djèdru !*"<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 76-77.

<sup>2</sup> M. SERVAIS, *Armorial*, II, p. 162-164 ; *Armoiries communales en Belgique*, II, p. 591.

<sup>3</sup> *Armoiries communales*, II, p. 591.

<sup>4</sup> Voir le témoignage de G. Willame.

<sup>5</sup> G. WILLAME, *Causeries nivelloises*, p. 14, cité dans J. DETOURNAY, "Armoiries et couleurs", p. [23].

<sup>6</sup> R. GOFFIN, "Héraldique nivelloise", p. 38.

D'autres le confondent avec le drapeau français. Pourtant, les autorités communales de l'époque avaient pensé à cette éventualité : "Afin d'éviter toute confusion avec le drapeau national français, c'est la nuance bleu-azur des armoiries du Chapitre susmentionné qui sera utilisée"<sup>1</sup>. Mais cela ne suffit malheureusement pas à compenser une méconnaissance de l'histoire locale.

## Conclusions

Nous avons essayé de synthétiser un maximum d'informations sur les sceaux et les armoiries du chapitre de Sainte-Gertrude. Ce travail a soulevé plusieurs questions. Nous espérons avoir réussi à répondre à certaines d'entre elles, mais l'enquête est loin d'être terminée. Nous devrions continuer à exhumer les documents qui dorment dans les fonds d'archives afin de mieux connaître les usages et les emplois du sceaux au sein de l'administration du chapitre. Nous devrions partir à la recherche des empreintes qui nous sont toujours inconnues afin de préciser la date d'entrée en service de certains sceaux et d'identifier le nombre de matrices utilisées. De telles démarches sortent du cadre de notre enquête, mais nous espérons vivement que d'autres chercheurs s'y attelleront dans un avenir proche.

L'histoire des sceaux du chapitre n'a rien d'original. Elle suit l'évolution générale, du sceau commun aux sceaux personnels, de l'apparition des armoiries au remplacement du sceau par le cachet. Elle n'est pas pour autant inintéressante. La "grande" histoire nivelloise s'y reflète. Nous y voyons les querelles intestines entre l'abbesse et le chapitre ainsi que la lutte qui oppose l'abbesse au duc de Brabant.

Les armoiries du chapitre n'ont pas encore livré tous leurs secrets. Contrairement aux sceaux, que le chapitre utilise tôt dans son histoire, il faut attendre le début du XVII<sup>e</sup> siècle pour voir la communauté s'en doter. Pourquoi un tel retard, d'autant plus curieux que la ville semble avoir possédé des armoiries dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle ?

Les armoiries du chapitre, bien que créées tardivement ne font guère preuve d'originalité. La fasce et le lion sont les emblèmes les plus fréquemment utilisés au Moyen Âge, les fleurs de lys sont extrêmement populaires en Brabant puisqu'elles se rencontrent sur plus de 10 % de l'ensemble des armoiries et nombreux sont ceux qui adoptent le lys aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles bien que n'ayant aucun lien avec la royauté française<sup>2</sup>. Le chapitre de Nivelles possède cependant un avantage majeur sur ses contemporains : l'histoire. Si nous considérons ces armes comme les armoiries de Gertrude, il peut légitimement se targuer de la présence d'armes illustres comme celles de la vieille France ou du Lothier sur son écu.

Nous pensons avoir proposé une explication plausible pour expliquer la conception des armoiries du chapitre, mais notre hypothèse doit encore être vérifiée. Nous aimerions aussi nous assurer que les armoiries "inversées" rencontrées dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont bien des erreurs et non des tâtonnements.

Les armoiries du chapitre ont donné naissance au drapeau de la ville. Il est vrai que celui-ci ressemble au drapeau français... Mais, est-ce vraiment ce qui compte ? Il n'est pas rare de rencontrer des drapeaux ayant une apparence similaire. Mais, bien plus que la ressemblance,

---

<sup>1</sup> Ville de Nivelles, Extrait du registre aux délibérations du conseil communal, Séance du 5 octobre 1995.

<sup>2</sup> M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 123, 162.

c'est ce qui différencie le drapeau nivellois du français qui a véritablement de l'importance... Nous pensons à son histoire et sa symbolique.

Sergio Boffa PhD

## Bibliographie

*Armoiries communales en Belgique, Communes wallonnes bruxelloises et germanophones*, 2 vol., Bruxelles, Dexia, 2002.

Brigitte BEDOS-REZAK, "L'emploi du contre-sceau au Moyen Âge : l'exemple de la sigillographie urbaine", in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 138, 1980, p. 161-178.

Ursmer BERLIÈRE, "Le sceau conventuel", in *Revue Bénédictine*, 38, 1926, p. 288-309.

Jean-Marie CAUCHIES, "Le Lothier : variations séculaires entre territoire et mémoire (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)", in *Revue de géographie historique*, 4, 2014 (Géographie historique de la Lotharingie). En ligne sur <http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/45/>.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, COMITÉ DE SIGILLOGRAPHIE, *Vocabulaire international de la sigillographie*, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1990.

Edgar DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, 2 vol., Bruxelles, Archives générales du royaume, 1997 (Reprints, 87).

Edgar DE MARNEFFE, "Cartae rameienses", in *Bijdragen tot de Geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom van Brabant*, 4, 1905, p. 165-172, 225-237, 378-394.

Edgard DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Les sceaux et armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 8, 1907, p. 81-103.

Jean DETOURNAY, "Armoiries et couleurs nivelloises", in *Rif tout dju*, 343, 1992, p. [23].

Jean-Bernard DE VAIVRE, "Orientations pour l'étude et l'utilisation des armoriaux du Moyen Âge", in *Cahiers d'héraldique*, 1, 1974, p. I-XXXIV.

Alfred D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant, I., Églises collégiales*, Bruxelles, E. Guyot, 1905.

Luc DUERLOO, *Dynasty and Piety, Archduke Albert (1598-1621) and Habsburg Political Culture in an Age of Religious War*, Farnham, Ashgate, 2012.

Joël FERY, *Les fermes de Baulers*, Baulers, ASBL "Du côté des champs", 2015.

Jules FRÉSON, "Le chapitre noble de Nivelles", in *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 3, 1892, p. 323-771.

Monique GIERTS, "À propos d'une statue de sainte Gertrude", in *Le Folklore Brabançon*, 144, 1959, p. 515-533.

René GOFFIN, "Héraldique nivelloise", in *Nivelles, art, archéologie, folklore*, Bruxelles, Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant, 1926, p. 31-38 (*Folklore brabançon*, 4-25, Juillet 1926).

Aimé HAECK, *De Brabantse kleine denieren van de dertiende eeuw*, Dilbeek, chez l'auteur, 2016.

Bruno Bernard HEIM, *Coutume et droit héraldique de l'Église*, Paris, Beauchesne, 2012.

Jean-Jacques HOEBANX, "Documents des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 123, 1958, p. 11-84.

Jean-Jacques HOEBANX, "Nivelles est-elle brabançonne au Moyen-Âge ?", in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 41, 1963, p. 361-396.

Peter ILISH, *Die Münzprägung im Herzogtum Niederlothringen, II., Die Münzprägung im südwestlichen Niederlothringen und in Flandern im 10. und 11. Jahrhundert*, Amsterdam, Koninklijk Nederlands genootschap voor munt- en penningkunde, 2014 (Jaarboek voor munt- en penningkunde, 100 Special).

Léon JÉQUIER, "Note sur l'emploi des contre-sceaux au Moyen Age", in Pierre BRIÈRE (éd.), *Mélanges offerts à Szabolcs de Vajay, vice-président de l'Académie internationale d'héraldique, à l'occasion de son cinquantième anniversaire par ses amis, ses collègues et les membres de l'Académie*, Braga, Livraria Cruz, 1971, p. 363-368.

René LAURENT, *Sigillographie*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 1985.

René LAURENT, "Les sceaux de l'abbaye de Nivelles (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)", in *Annales de la Société d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, 25, 1985, p. 79-98.

René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X<sup>e</sup> siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles, Archives générales du royaume, 1993.

[Timothée LE BON], "Fragments sur Nivelles, Du sceau ou cachet de Nivelles", in *Chronique de l'arrondissement de Nivelles*, 12 décembre 1847 [repris dans E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, "Les sceaux et armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles"].

François LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles, et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, F. Cuisenaire, 1848.

Mireille MADOU, *De heilige Gertrudis van Nijvel*, 2 vol., Bruxelles, Palais des académies, 1975.

Victor G. MARTINY, "Vox populi, vox Dei, À propos de la restauration de l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles", in *Monumentum*, 20-22, 1982, p. 117-123.

Rémi MATHIEU, *Le système héraldique français*, Paris, J.-B. Janin, 1946.

Léon MIROT, "Les documents relatifs à des révocations de sceaux", in *Le Moyen Âge*, 2<sup>e</sup> sér., 19, 1915, p. 97-136.

Alphonse MOTTART, "Les travaux effectués au XVII<sup>e</sup> siècle à l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles d'après les sources d'archives", in *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, 8, 1957, p. 293-315.

Alphonse MOTTART, "L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des absides rhénanes", in *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, 8, 1957, p. 317-353.

Alphonse MOTTART, "La châsse de sainte Gertrude de Nivelles et son contrat d'exécution du 18 septembre 1272", in *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire & de folklore de Nivelles & du Brabant wallon*, 20, 1968, p. 33-46.

Mariette NICODÈME, "La garde et l'usage des sceaux du chapitre de Nivelles", in *Revue belge de numismatique*, 76, 1924, p. 175-186.

Michel PASTOUREAU, *Les sceaux*, Turnhout, Brepols, 1981 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 36).



Michel PASTOUREAU, "Les sceaux et la fonction sociale des images", in *Cahiers du Léopard d'or*, 5, 1996, p. 275-308.

Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Picard, 1997.

Michel PASTOUREAU, *Les armoiries*, Turnhout, Brepols, 1998 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 20).

Charles PIOT, "L'incendie de la flèche de Sainte Gertrude à Nivelles, et sa restauration", in *Revue d'histoire et d'archéologie*, 1, 1859, p. 118-121.

Edmond REUSENS, *Manuel d'archéologie chrétienne*, Paris, Ernest Thorin, 1890.

Max SERVAIS, *Armorial des Provinces et des Communes de Belgique*, 2 vol., Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1955-1969.

Jules TARLIER et Alphonse WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Province de Brabant, Ville de Nivelles*, Bruxelles, A. Descq, 1862.

Mariette V. TOURNEUR, "Les sceaux nivellois", in *Nivelles, art, archéologie, folklore*, Bruxelles, Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant, 1926, p. 39-50 (*Folklore brabançon*, 4-25, Juillet 1926).

Christiane VAN DEN BERGEN-PANTENS, "Au fil des armoriaux", in *In Monte Artium*, 2, 2009, p. 187-201.

Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, 1<sup>ère</sup> partie, Chartes originales et vidimées*, 8 vol., Bruxelles, Archives générales du royaume, 1910-1922.

Alphonse VERKOOREN et Lieve DE MECHELEER, *Inventaris van het archief van de Rekenkamer van Brabant, Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas (1439-1469)*, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2018.

VILLE DE NIVELLES, *Consultation de la population du 14 décembre 1974, Couronnement de l'avant-corps de la collégiale*, Nivelles, Ville de Nivelles, 1974.

*Vita sanctae Geretrudis*, éd. par Bruno KRUSCH, in *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hanovre, Hahn, 1889, p. 453-464.

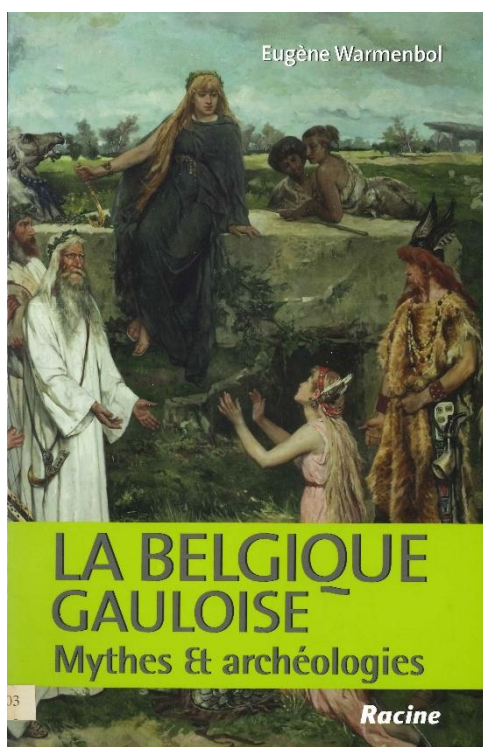
Alphonse WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol., Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1855.

Alphonse WAUTERS, "Analectes de diplomatique (2<sup>e</sup> série)", in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> sér., 7, 1880, p. 317-394.

Georges WILLAME, *Causeries nivelloises*, Nivelles, Louis Havaux-Houdart, 1910.

## Compte-rendu

Eugène WARMENBOL, *La Belgique gauloise. Mythes et archéologies*, Bruxelles, Racine, 2010, 202 p., ill., 8 pl., 24 x 15,5 cm, ISBN 978-2-87386-688-4.



Eugène Warmenbol est professeur à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer. Son ouvrage nous plonge au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les premières années d'existence du nouvel État-Nation qu'est la Belgique après 1830. Les hommes politiques se sont cherchés des ancêtres parmi les Gaulois afin de le légitimer. Ils les ont trouvés en lisant le *De Bello Gallico* de Jules César, se basant sur la célèbre phrase « *horum omnium fortissimi sunt Belgae* » (*De Bello Gallico*, I, 1)<sup>1</sup>. Les historiens de cette époque ont tenté de prouver que les « Belges » avaient déjà leur valeur et leur caractère à l'époque de César, ce qui, selon eux, vient donner une crédibilité au nouvel État.

Pour asseoir leur pouvoir, les élus se sont tournés vers l'archéologie et ses premières découvertes d'objets celtiques en Belgique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : des dépôts de bijoux ou trésors de monnaies, des statères découverts dans des sanctuaires, des armes et outils trouvés dans divers cours d'eau. Mais leur interprétation est parfois discutable. De fait, les archéologues de cette époque n'avaient pas encore assez de connaissances pour commenter leurs trouvailles, et ont de la sorte fait véhiculer des explications involontairement erronées. Pour les érudits de l'époque, il n'y a pas d'Âge du Bronze dans notre pays et pas d'art celtique. L'archéologie est encore dominée par le monde gréco-romain et les savants ne peuvent imaginer que des autochtones du nord aient pu influencer les artistes du monde méditerranéen. Ce n'est que dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle que naît l'archéologie « scientifique » en Belgique avec Alfred de Loë, premier directeur du « Service des Fouilles de l'État », dont l'action se prolonge jusque dans les galeries des Musées du Cinquantième où les objets trouvés sont remis dans leur contexte de découverte. L'auteur nous démontre par-là que l'archéologie a apporté des réponses scientifiques et a réussi à contrecarrer les idées reçues qui ne constituaient que des mythes. Il apparaît donc que les anciens Belges n'avaient rien de barbare, mais au contraire présentaient certains signes de raffinement au travers de leur joaillerie ou de leur organisation. Tout prouve en fait que la Gaule-Belgique était civilisée avant l'arrivée des Romains. L'archéologie et la numismatique ont donc permis de mieux connaître les Nerviens et les Éburons, mais pas leurs chefs, Boduognat et Ambiorix, les Gaulois choisis, dont nous ne connaissons que les exploits héroïques. Au XIX<sup>e</sup> siècle, en effet, peu d'éléments sont parvenus sur ces deux hommes qui appartiennent alors plus à la légende qu'à l'histoire. Ce sont les représentants de leur peuple. Pourtant, ces deux personnages seront immortalisés durant le XIX<sup>e</sup> siècle sous forme de sculptures ou de peintures exposées à des fins éducatives dans des lieux publics. C'est notamment le cas de la Porte du Chemin de Fer à Anvers, une construction monumentale de style néo-renaissance, surmontée de deux statues colossales représentant nos deux héros. Il faut voir ces œuvres d'art comme

<sup>1</sup> Traduction : "de toutes [ces tribus gauloises] les plus braves sont les Belges".

des représentations de tout un peuple et non comme celles des personnages en question puisque nous ne connaissons rien de leurs traits personnels.

Ces derniers ont également été magnifiés par de nombreux artistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Ambiorix a sa statue à Tongres, cité des Éburons, et devient un modèle. Il a été glorifié dans plusieurs poèmes et a même été « adopté » par des historiens locaux d'autres villes, comme Ath, Mons ou encore Tournai pour ne citer qu'elles. Nous le retrouvons dans ces villes dans différentes formes d'art : peinture, aquarelle ou encore sculpture. Boduognat, quant à lui, a été le premier Gaulois à occuper la place publique à Anvers, même si les sources du sculpteur Joseph-Jacques Ducaju, auteur de la statue de Boduognat à Anvers, affirment que ce dernier était de descendance germanique. Cette statue est aujourd'hui détruite, mais était le symbole du patriotisme. On retrouve là typiquement l'esprit du XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses autres œuvres représentent les deux Gaulois, comme des tableaux conservés au Palais des Académies où l'un d'entre eux n'est pas placé par hasard. Juste en face, se trouve un portrait de Léopold I<sup>er</sup> montré du doigt par le vieux Catuvolcus représenté dans le tableau *Les Premiers Belges* du peintre Ernest Slingener. L'intention est clairement une mise en parallèle de la royauté belge, reconnue par l'Europe, et des tribus de nos régions il y a dix-neuf siècles, une autre manière, une fois de plus, de légitimer le nouveau pouvoir belge. Il y a eu aussi des planches didactiques destinées à être affichées dans les classes afin de représenter l'histoire de la Belgique dans tous les bâtiments du réseau de l'enseignement primaire communal. Ce projet, qui n'a finalement pas été totalement réalisé, avait pour ambition de constituer un imaginaire collectif national.

L'auteur présente ensuite d'autres artistes et leurs œuvres, sculptures ou peintures, toujours datées du XIX<sup>e</sup> siècle. Un plâtre de Julien Dillens, représentant un Gaulois anonyme vaincu par les Romains, est en total contraste avec Ambiorix et Boduognat qui ont un nom et qui incarnent la victoire éternelle. De même, la peinture de Rémi Cogghe, *Les Aduatiques vendus à l'Encan*, montre une défaite : on y voit des femmes vendues comme esclaves. Une œuvre de Karel De Kesel datée de 1892 et intitulée *Ambiorix en embuscade* est probablement la dernière commande officielle d'un Ambiorix héros-fondateur. L'auteur donne enfin quelques exemples d'exaltation du passé en mentionnant des rues, des places ou des squares qui ont reçu comme nom celui de héros locaux ou nationaux : la rue des Ménapiens à Bruxelles ou encore la rue Ambiorix à Liège par exemple.

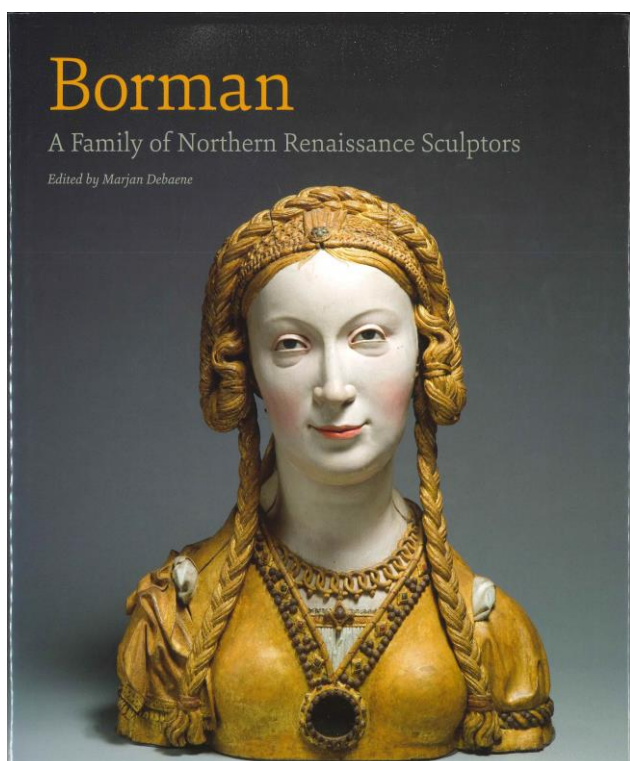
Aujourd'hui, les Celtes sont très populaires. Ils sont même devenus la référence pour les adeptes du *New Age*. Même la sagesse des druides, dont des congrégations apparaissent au XIX<sup>e</sup> siècle, a été source d'inspiration pour certains artistes de ce siècle.

Nous pouvons conclure après la lecture de cet ouvrage qu'il est toujours important de se référer au mode de pensée et aux événements de l'époque durant laquelle des œuvres sont créées. Nous en avons eu un exemple très parlant ici, car l'auteur a bien mis en avant le contexte du XIX<sup>e</sup> siècle dans lequel toutes ces statues et peintures de ces héros gaulois ont été produites. Ce livre montre aussi qu'il faut toujours rester prudent avec l'interprétation des textes, et des messages que les œuvres d'art semblent vouloir nous faire passer. Nous avons apprécié cette lecture qui nous aura fait découvrir le XIX<sup>e</sup> siècle, mais nous regrettons cependant sa présentation quelque peu décousue dont découle une certaine confusion.

Anne-Catherine Abrassart

## Compte-rendu

Marjan DEBAENE (éd.), *Borman, A Family of Northern Renaissance Sculptors*, Leiden, Harvey Miller Publishers, 2019, 312 p., 560 ill. coul., ISBN 978-1-912554-41-6. Prix 100€.



En 2019, le M-Museum de Louvain a proposé à ses visiteurs une exposition exceptionnelle sur l'une des plus importantes familles de sculpteurs brabançons des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : "Borman et fils. Les meilleurs sculpteurs de Bruxelles à la fin du Moyen Âge". Elle rassemblait une centaine d'œuvres attribuées à cette famille qui compta sept membres actifs durant plus d'un siècle : Jan (I) (c. 1440 – 1502/1503), Jan (II) (c. 1460 – c. 1520), Willem (I) (actif c. 1500), Pasquier (c. 1470 – c. 1540), Jan (III) (actif c. 1520), Maria (décédée en 1545) et Willem (II) (c. 1518 – c. 1595). L'exposition fut accompagnée par la publication d'un ouvrage collectif auquel ont participé les principaux spécialistes de la sculpture médiévale tardive des anciens Pays-Bas et qui constitue la première monographie consacrée à cette dynastie.

L'ouvrage est constitué de plusieurs essais qui abordent le sujet sous les aspects historiques, artistiques et techniques. Il est complété par un important catalogue de près de 280 œuvres attribuées ou attribuables aux Borman et à leur atelier.

Les premiers articles posent le contexte général de l'étude. Marjan Debaene relate l'historiographie du sujet et fait le point sur les données biographiques des artistes. Emile Van Binnebeke expose la situation socio-économique de Louvain, Bruxelles et Anvers aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles tandis que Ria de Boodt s'intéresse à l'organisation des guildes. Enfin, Claire Dumortier présente quelques archives récemment découvertes à propos de Jan (I) et Jan (II). Les contributions suivantes nous plongent plus directement dans l'univers artistique des Borman et les problématiques liées à l'attribution des œuvres. L'analyse stylistique de Michel Lefftz fournit des clefs pour tenter de reconnaître et de comprendre la personnalité artistique des différents sculpteurs. L'identification des critères stylistiques propres à chacun est à la base de la constitution du catalogue. Ethan Matt Kavalier montre l'apport des Borman dans la conception des scènes historiées des retables tandis que Brigitte D'Hainaut-Zveny se penche sur le sens et le rôle de la sculpture figurative dans les espaces sacrés et publics (retables, statuaire religieuse, monuments funéraires royaux, etc.). Les articles d'Adam Harris Levine et d'Emilio Ruiz de Arcaute Martinez sont consacrés à la production et aux techniques de fabrication de bustes reliquaires, une part importante de la production de Pasquier. Les deux dernières contributions d'Emmanuelle Mercier et d'Emily Pegues sont plus techniques. La première concerne les traces d'outils, marques et signatures, ainsi que les procédés de polychromie. La seconde porte sur le travail de sculpture sur bois préalable à la réalisation d'œuvres en bronze.

Le catalogue occupe la seconde partie du volume. Les œuvres y sont classées chronologiquement en fonction de leur attribution, de Jan (I) à Maria Borman. Chacune fait l'objet d'une fiche d'identification qui comprend une illustration, les informations techniques, une

proposition de datation, la provenance et une bibliographie complète.

Cette publication remplit un double objectif. D'une part, elle constitue, pour le public, un support de qualité pour accompagner l'exposition. D'autre part, elle présente aux historiens d'art le résultat des dernières recherches sur cette dynastie de sculpteurs. Peter Carpeau, conservateur au M-Museum, précise dans son introduction que si l'ouvrage est la concrétisation de plusieurs années de recherches, il ne prétend pas être définitif. Il est à considérer comme une première tentative pour mieux aborder l'œuvre des Borman et une invitation à débattre sur les œuvres et leur attribution.

Dans ce sens, nous estimons que l'ouvrage remplit ses promesses. Il rassemble dans un même volume la synthèse des connaissances actuelles sur les Borman qui, jusqu'ici, n'avaient fait l'objet que d'études ponctuelles s'intéressant soit à un sculpteur (principalement Jan (II) et Pasquier), soit à une œuvre en particulier. L'atout majeur de l'ouvrage reste, selon nous, le catalogue. Après des années de recherches, Michel Lefftz nous propose un *corpus* d'œuvres attribuables aux Borman. Si précédemment, il avait déjà suggéré prudemment des attributions au "groupe Borman", il fait ici un pas de plus en tentant de décrypter la personnalité artistique de chaque sculpteur afin de déterminer leur production. Bien sûr, de l'aveu de l'auteur, le catalogue est encore tâtonnant et est amené être modifié au gré des nouvelles recherches.

L'ouvrage a également ses points faibles. La formule de compilation d'articles a ses avantages et ses inconvénients. Les historiens d'art trouveront leur compte dans des communications pointues sur des sujets spécifiques, mais cette spécialisation peut engendrer quelques difficultés pour un lecteur non averti. En outre, elle ne permet pas une lecture continue que l'on attend généralement d'une monographie. Notre principal regret est l'absence, dans le catalogue, de toute argumentation concernant l'attribution des œuvres. Il en découle une grande frustration car, même en se référant à la bibliographie mentionnée, le lecteur ne dispose pas de tous les éléments pour pouvoir confronter objectivement les attributions de Michel Lefftz à celles des autres chercheurs. Notons que l'auteur du catalogue déplore lui-même cette situation exclusivement liée à des contraintes éditoriales.

En conclusion, l'ouvrage dirigé par Marjan Debaene est un important apport pour l'étude de la sculpture brabançonne de la fin XV<sup>e</sup> – début XVI<sup>e</sup> siècle et une référence incontournable pour l'histoire de l'art des Borman. Soumis à certaines contraintes, l'ouvrage a toutefois ses limites. Notre souhait est de voir paraître, dans un avenir plus ou moins proche, une étude biographique et stylistique sous une forme plus structurée et agrémentée d'un catalogue raisonné où les attributions seront argumentées.

Fabien Pecheur

## Acquisitions de la Bibliothèque du Musée entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette liste reprend l'ensemble des nouvelles acquisitions par achat ou par don sauf si le don constitue un doublon de nos collections. Si l'un de ces ouvrages vous intéresse, n'hésitez pas à venir le consulter pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque du Musée.

- *Belgique. La relation officielle des événements 1939-1940 : publiée pour le Ministère des Affaires étrangères de Belgique*, Londres, Evans Brothers Limited, s.d. ; un vol. 23 cm, 114 p., ill.
- BRUNET Roger, *Généalogie et histoire de la famille de Trazegnies*, 3e éd., Trazegnies, Les amis du château de Trazegnies, 2006 ; un vol. 30 cm, 32 p., ill.
- CHOVEAUX Guillaume et HARCQ Brigitte, *Le tout venant. Prints : 35 peintres-graveurs belges. Catalogue 4*, Bruxelles, Le tout venant, 2011 ; un vol. 20 cm, n. p., ill.
- COMITÉ DU TOUR SAINTE GERTRUDE, *Sainte Gertrude, histoire, culte, folklore*, Nivelles, Havaux, s.d. ; un vol. 22 cm, 111 p., ill. en coul.
- DEBAENE Marjan (dir.), *Borman. A Family of Northern Renaissance Sculptors*, Turnhout, Brepols, 2019 ; un vol. 31 cm, 312 p., ill. en coul.
- DE BORCHGRAVE D'ALTENA Joseph, *Trésor d'art : Hôtel de Ville de Bruxelles. 18 octobre-30 novembre 1962*, Bruxelles, Société royale d'archéologie de Bruxelles, 1962 ; un vol. 24 cm, 27 p., ill.
- DELMARCEL Guy, *Paysages des lissiers d'Enghien. Fonds Michel Demoortel*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2011 ; un vol. 24 cm, 41 p., ill. en coul.
- DE MONDENARD Anne et LE MÉE Isabelle-Cécile, *Comment regarder la photographie*, Paris, Fernand Hazan, 2019 ; un vol. 20 cm, 335 p., ill. en noir et coul. (GUIDES HAZAN).
- DE STAERCKE A. E., *Cloches et carillons. L'histoire folklorique des cloches*, Bruxelles, Les Éditions folkloriques, 1947 ; un vol. 21 cm, 184 p., ill.
- DEVIGNE Marguerite, *La sculpture belge. 1830-1930*, Bruxelles, Établissements Eugène Denis, [1930] ; un vol. 28 cm, 26 p., 11p., LXXX pl., ill.
- DEWANDELAER Yvan, 1996. *950e anniversaire de la Collégiale Sainte-Gertrude. Rétrospective artistique. La Collégiale du 19e au 20e siècle. Peintures. Dessins. Photographies : du 21 au 31 juillet 1996 chœur occidental*, Nivelles, Ville de Nivelles, 1996 ; un vol. 30 cm, 11 p.
- DONNELLY G. L. 'Larry', *The Whitley Boys. The story of No. 4 (Bomber) Group's operations in th first year of WWII*, Surrey, Air Research Publications, 1998 ; un vol. 23 cm, 245 p., ill.
- DOUHET Giulio, *La maîtrise de l'air suivi de La guerre de 19..*, Paris, Economica, 2007 ; un vol. 24 cm, 438 p. (BIBLIOTHEQUE STRATÉGIQUE).
- DUPIERREUX Richard, *La sculpture wallonne*, Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1914 ; un vol. 20 cm, 253 p., ill. (COLLECTION DES AMIS DE L'ART WALLON, I).
- GEORGES André, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France suivi d'une étude sur l'Iconographie de saint Jacques en Belgique : Mémoire couronné par la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, 1969, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, 1971 ; un vol. 29 cm, 264 p., 214

- pl., carte, ill. (MÉMOIRES. COLLECTION IN-4°. DEUXIÈME SÉRIE, XIII).
- HAMBURGER Jeffrey F. et SCHLOTHEUBER Eva (éd.), *The Liber ordinarius of Nivelles (Houghton Library, MS Lat 422). Liturgy as Interdisciplinary Intersection*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2020 ; un vol. 24 cm, 513 p., 16 pl., ill. en noir coul. (SPÄTMITTELALTER, HUMANISMUS, REFORMATION, 111).
  - HANKE Heinz Markus, *Luftkriege und Zivilbevölkerung : Der kriegsvölkerrechtliche Schutz der Zivilbevölkerung gegen Luftbombardements von den Anfängen bis zum Ausbruch des Zweiten Weltkrieges*, Frankfurt am Main, Bern, New York, Paris, Peter Lang, 1991 ; un vol. 21 cm, 310 p., ill. (RECHTSHISTORISCHE REIHE, 92).
  - HAUET André et ROBERTY Guy, *Les avions Renard 1922-1970*, Bruxelles, Amis du Musée de l'air et de l'espace, 1996 ; un vol. 25 cm, 367 p., ill.
  - HENDRICKX Octave et BOYEN Yves, *La route du Roman Païs*, Bruxelles, Fédération touristique de la Province de Brabant, 1973 ; un vol. 15 cm, 32 p., ill.
  - HOSKENS Cécile, KELLENS Martin et POPPE Philippe, *Iconografie van de Jacobalia van België. Iconographie des Jacobalia en Belgique*, [Oostkamp], Stichting Kunstboek, 2020 ; un vol. 21 cm, 680 p., ill. en coul.
  - HUYGENS Robert Burchard Constantijn (dir.), DE VITRY Jacques et DE CANTIMPRÉ Thomas, *Vita Marie de Oegnies. Supplementum*, Turnhout, Brepols, 2012 ; un vol. 25 cm, 239 p. (CORPUS CHRISTIANORUM. CONTINUATIO MEDIAEVALIS, 252).
  - JACOBSEN Hans-Adolf, *Dokumente zur Vorgeschichte des Westfeldzuges 1939-1940*, Göttingen, Musterschmidt, 1956 ; un vol. 25 cm, 225 p., ill. (STUDIEN UND DOKUMENTEN ZUR GESCHICHTE DES ZWEITEN WELTKRIEGES, 2a).
  - KOTT Christina et CLAES Marie-Christine, *Le patrimoine de la Belgique vu par l'occupant : Un héritage photographique de la Grande Guerre*, Bruxelles, CFC-Éditions, IRPA KIK, 2018 ; un vol. 29 cm, 223 p., ill. en noir et coul.
  - *Le Musée de Louvain-la-Neuve accueille Artes Bruxellae*, Louvain-la-Neuve, Musée de Louvain-la-Neuve, 1992 ; un vol. 20 cm, 65 p., ill. (MUSÉE, 20).
  - *L'orfèvrerie religieuse des 17e et 18e siècles au poinçon de Nivelles, Musée de la vie nivelloise, du 22 mai au 8 juin 1981*, Nivelles, Ville de Nivelles, 1981 ; un vol. 21 cm, 80 p., ill.
  - PLUMET Jules, *Les seigneurs de Trazegnies au Moyen Âge. Histoire d'une célèbre famille noble du Hainaut. 1100-1550*, Buvrines, Chez l'auteur, 1959 ; un vol. 25 cm, 334 p.
  - PRINA Daniela N. (éd.), *L'architecture et l'urbanisme du long XIXe siècle en Belgique. Lieux, protagonistes, rôles enjeux et stratégies professionnelles*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2020 ; un vol. 24 cm, 230 p., XXV pl., ill. en noir et coul. (DIVAGATIONS, 1).
  - QUITTELIER Viviane, *Edgar P. Jacobs. Témoignages inédits*, Saint Egrève, Mosquito, 2009 ; un vol. 24 cm, 335 p., ill.
  - SCHEPENS Luc, *Neuf provinces, un pays*, Bruxelles, Association des Provinces Belges, 1986 ; un vol. 30 cm, 56 p., ill.
  - VAN LENNEP Jacques, *Les bustes de l'Académie royale de Belgique. Histoire et catalogue raisonné précédés d'un essai : le portrait sculpté depuis la Renaissance*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, 1993 ; un vol. 22 cm,

492 p., ill. (COLLECTION IN-8°, VI).

- *Vieux cailloux et noble pierre. L'archéologie de la pierre gallo-romaine : Guide du visiteur*, Ath, Espace gallo-romain d'Ath, 2020 ; un vol. 21 cm, 54 p., ill. en coul.
- VINCENT Stéphanie (éd.), *Le Roman de Gillion de Trazegnies*, Turnhout, Brepols, 2010 ; un vol. 24 cm, 424 p., ill. en coul. (TEXTES VERNACULAIRES DU MOYEN ÂGE, 11).
- WIRTH Jean, *Qu'est-ce qu'une image ?*, Genève, Droz, 2013 ; un vol. 19 cm, 110 p. (TITRE COURANT, 50).





